



Maroc

Programme des Nations Unies
pour le Développement



UN-HABITAT

Programme des Nations Unies
pour les Etablissements Humains



Ministère de l'Aménagement
du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement

AGENDA 21 LOCAL

Projet de plan d'action de développement local – Meknès

2^e ateliers Consultations de ville

6-7 mai 2004

AGENDA 21 LOCAL

**Projet de plan d'action de développement local
Meknès**

Introduction

Le présent rapport constitue la synthèse des résultats des groupes de travail chargés de l'élaboration du projet de Plan d'action de développement local de Meknès, suite aux premiers ateliers Consultations de ville (janvier 2003).

Ce travail, qui représente une base de propositions d'actions et de décision partagée en faveur du développement local, a couvert la période de février 2003 à mars 2004. Il représente l'engagement des acteurs locaux à se mobiliser dans le cadre de structures collectives, conformément au Pacte urbain de la ville de Meknès adopté lors des mêmes ateliers.

Les groupes de travail, représentatifs de l'ensemble des parties prenantes à la gestion et au développement local – services de l'Etat, élus, société civile, université, secteur privé et médias – ont traité des trois problématiques prioritaires retenues par les ateliers :

- gestion durable des ressources en eau ;
- sauvegarde du patrimoine et promotion du tourisme ;
- accès aux services urbains et intégration sociale.

Les membres des groupes se sont réunis au cours de quinze séances et ont pu expérimenter de nouvelles modalités de travail basées sur l'approche participative et la concertation. Ces nouveaux espaces d'échange et de dialogue, qui font partie du processus Agenda 21 local, ont permis l'accumulation de plus de 1000 journées de travail, traduction de la volonté de l'ensemble des partenaires à se mobiliser en faveur d'un projet de ville.

La mission des groupes de travail a essentiellement consisté en :

- (i) l'enrichissement des axes prioritaires retenus lors des premiers ateliers Consultations de ville ;
- (ii) la mobilisation des acteurs locaux, selon leurs champs d'action et de compétences ;
- (iii) le développement d'une stratégie d'intervention par axes prioritaires ;
- (iv) l'élaboration d'un projet de plan d'action détaillé intégrant le rôle et les responsabilités des différents intervenants.

Les groupes de travail ont ainsi fait émerger, au fil des réunions et selon un calendrier de travail concerté, un cadre de propositions d'actions, préfiguration d'une programmation municipale et d'une budgétisation de projets à caractère opérationnel.

Ces résultats, fruit du travail et de la synergie de cent cinquante personnes-ressources, trouvent leur traduction dans un ensemble de 264 propositions d'actions et sont aujourd'hui soumis à un débat public dans le cadre des deuxièmes ateliers Consultations de ville.

Il est à souligner que les membres des trois groupes de travail – dont la liste figure en annexe – sont les auteurs de ce projet de plan d'action de développement local. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement citoyen et leur contribution collective en faveur de leur ville et de son développement.

Sommaire

I. Contexte	5
1. Les ateliers de restitution et leur portée	5
2. Rappel du processus Agenda 21 local	5
2.1. Le Profil environnemental	5
2.2. Les ateliers Consultations de ville	7
2.3 Le Pacte urbain de la Ville de Meknès	8
3. Les groupes de travail et leurs modalités de fonctionnement	10
3.1. Les groupes de travail élargis	11
3.2. Les groupes de travail restreints	11
4. Les groupes de travail et leurs modalités d'intervention	12
4.1. Stratégie utilisée	12
4.2. Plan d'action	12
II. Vers un projet de ville : résultats des groupes de travail	13
1. Gestion de l'eau au service du développement durable	13
1.1. Analyse de la problématique	13
1.1.1. Identification du problème majeur	14
1.1.2. Causes directes du problème majeur	14
1.1.3. Conséquences du problème majeur	15
1.2. Formulation des objectifs	17
1.2.1. Objectif central	17
1.2.2. Objectifs spécifiques	17
1.2.3. Ebauche d'un plan d'action	19

2. Valorisation du Patrimoine historique et perspectives de développement	22
2.1. Analyse de la problématique	22
2.1.1. Clarification de la thématique objet du travail de groupe	22
2.1.2. Identification du problème principal	23
2.1.3. Causes directes du problème principal	23
2.1.4. Conséquences directes du problème principal	24
2.2. Formulation des objectifs	26
2.2.1. L'objectif principal	26
2.2.2. Les conséquences directes	26
2.2.3. Les objectifs principaux	26
2.3. Plan d'action	29
3. Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional	34
3.1. Analyse de la problématique	34
3.1.1. Clarification de la thématique d'intervention	34
3.1.2. Formulation du problème central	34
3.1.2. Causes directes du problème central	35
3.1.3. Conséquences directes du problème central	36
3.2. Formulation des objectifs	39
3.2.1. L'objectif primaire (fondamental)	39
3.2.2. Les objectifs spécifiques	39
3.2.3. Les effets	40
3.3. Ebauche d'un plan d'action	42
III. Conclusion	50

Présentation générale

I. Contexte

Le présent document constitue la synthèse des résultats des groupes de travail mis en place par l'Agenda 21 local de Meknès à l'issue des ateliers Consultations de ville (30-31 janvier et 1^{er} février 2003). Organisés en trois sessions, selon les problématiques prioritaires identifiées et validées par les acteurs locaux, ils ont servi de cadre de réflexion, de dialogue et de concertation aux acteurs locaux chargés d'animer et de mettre en œuvre le processus Agenda 21 à l'échelle de la ville.

L'objet de ce rapport est de restituer les résultats de ce travail collectif dans le cadre d'ateliers de consultation locale, également appelés Ateliers de restitution, par référence à cette étape-clé du processus Agenda 21 local qui implique un débat public, dans une optique de mise en cohérence des objectifs de la collectivité avec les parties prenantes au développement local.

Ces ateliers, qui se tiennent les 6 et 7 mai 2004, représentent un moment fort du processus Agenda 21 à Meknès. Véritable déclaration publique de ce qui a été réalisé depuis l'adoption du Profil environnemental et le Pacte urbain, cet exercice collectif sera décliné sous la forme de propositions d'action à mettre en œuvre, qui seront débattues, validées et adoptées par l'ensemble des participants dans le cadre d'un plan d'action à mettre en œuvre à l'échelle de la ville.

1. Les ateliers de restitution et leur portée

Les ateliers de restitution des groupes de travail constituent une phase décisive dans le processus Agenda 21 local, en ce sens qu'ils viennent présenter au débat les résultats des travaux animés sur la base des thématiques prioritaires identifiées par les acteurs locaux. Organisés en neuf ateliers pour chacune des trois thématiques retenues au niveau de la ville, soit 27 ateliers au total, les réunions des groupes de travail se sont échelonnées entre les mois de mars

2003 et janvier 2004 et témoignent de la volonté des acteurs locaux à élaborer un programme d'action collectif en faveur de leur ville.

Il est à noter que l'ensemble de ces sessions a été conduit par les groupes de travail restreints, structures chargées de la mise en œuvre du processus Agenda 21 local au plan technique, complété par la réunion des groupes de travail élargis, espaces de dialogue et de concertation chargés de faire évoluer le processus Agenda 21 local.

Au plan du déroulement du processus, ces ateliers de restitution s'inscrivent dans la continuité du profil environnemental, des ateliers Consultations de ville et de l'adoption du Pacte urbain. Les résultats présentés, débattus et validés sont censés déboucher sur un programme d'action à l'échelle de la ville, dans un contexte institutionnel marqué par de nouvelles équipes communales et la réduction de l'atomisation de l'espace urbain, ouvrant la voie à une nouvelle dynamique locale.

2. Rappel du processus Agenda 21 local

Afin de saisir au mieux l'enjeu et la portée des ateliers de restitution des résultats des groupes de travail – deuxièmes ateliers de consultation locale – il importe de les restituer par rapport aux premières étapes du lancement du processus Agenda 21 local :

- (i) le Profil environnemental ;
- (ii) les ateliers Consultations de ville ;
- (iii) l'adoption du Pacte urbain ;
- (iv) la constitution des groupes de travail.

2.1. Le Profil environnemental

Première phase du processus Agenda 21 local, le Profil environnemental, appelé également Diagnostic de ville, est un document qui traite des questions de gestion locale et d'environnement urbain, en reflétant les perspectives exprimées

par les acteurs en présence. Il se présente comme un état des lieux sur les tendances locales en termes de potentialités, de contraintes et de dysfonctionnements, d'enjeux locaux et de conflits d'intérêts, mais également d'attentes et de besoins, à la lumière des problématiques prioritaires auxquelles est confrontée la ville. C'est aussi une base d'information commune et accessible à l'ensemble des acteurs locaux.

Au plan de la démarche méthodologique, le profil environnemental consiste en une collecte de l'information auprès de l'ensemble des partenaires locaux en vue de faire émerger une image de la ville rapportée à son espace. Au-delà des données existantes sur l'environnement urbain, il s'agit, à travers cet exercice territorial collectif, de recueillir auprès des acteurs du développement local les informations relatives à la situation de leur ville, telle qu'elle se présente en l'état actuel.

Ce diagnostic a également pour intérêt de s'inscrire dans le temps. Résultat d'un travail où la participation et la concertation ont été sollicitées auprès de l'ensemble des acteurs de la ville, il est dès lors le fruit d'une appropriation collective, ce qui ne constitue pas le moindre de ses atouts. Il appartiendra aux acteurs locaux, notamment les communes urbaines par leur vocation et leur mandat de gestionnaires de la cité, d'en actualiser et d'en enrichir les données.

La démarche

Le profil environnemental vise à dégager les tendances essentielles du développement local de Meknès, tout en mettant en exergue les rapports entre environnement et développement et en identifiant les principaux facteurs de contraintes et de dysfonctionnements.

Deux axes ont présidé à la démarche :

- l'exploitation des données existantes, à travers les documents produits par les départements ministériels déconcentrés et les institutions locales, de même celles du *Recensement général de la population et de l'habitat* (1994) ;

- les entretiens avec les acteurs locaux en vue d'une collecte de l'information aussi large que possible et complémentaire des données quantifiées. Ces entretiens représentent un gage de l'intérêt manifesté par les acteurs locaux pour le développement en faveur de leur ville, tout aussi volontaire que partagé. Par la fidélité des propos rapportés, le Profil environnemental doit permettre à chacun des acteurs de retrouver ses propos et de traduire la vision de l'ensemble des parties prenantes au développement de Meknès.

La démarche adoptée, qui intègre le point de vue et la vision des partenaires locaux, a pour objectif de restituer un diagnostic soumis au débat en vue d'identifier des priorités d'actions. Cet exercice à caractère participatif ne vient pas se substituer aux acteurs, mais apporte à la collectivité leur propre appréciation, que le diagnostic traduit en termes de préoccupations et de priorités.

Les étapes du diagnostic et les tendances prioritaires

Le Profil environnemental s'est articulé autour de trois axes :

1. Les caractéristiques du développement de la ville, exprimées en termes de :

- (i) dynamisme et de fragilité de l'économie locale ;
- (ii) carence d'infrastructures et de services urbains ;
- (iii) progression de l'habitat non réglementaire.

2. Les risques environnementaux face à des ressources limitées, que traduisent :

- (i) la baisse des ressources en eau face à une demande croissante ;
- (ii) les obstacles à l'urbanisation et le verrouillage foncier ;
- (iii) la richesse d'un patrimoine en partie dégradé ;
- (iv) la permanence des risques environnementaux.

3. Les acteurs et les institutions analysés à travers :

- (i) la dispersion des centres de pouvoir et l'insuffisante coordination ;
- (ii) des démarches sectorielles et un manque de concertation.

Les tendances et les conclusions du Profil environnemental ont fait ressortir la nécessité d'une stratégie intégrée de développement local, conciliation des équilibres économiques et environnementaux. Il a été fait mention d'une gestion durable des ressources, notamment l'eau, le foncier et le patrimoine, face à une situation de forte pression pour leur accès et leur usage.

Il a été retenu trois tendances prioritaires, qui représentent les défis majeurs auxquelles devra faire face la ville de Meknès :

1. Si la ville de Meknès est plus au moins sécurisée quant à son approvisionnement en eau – à court et à moyen terme – l'utilisation de cette ressource est loin d'être optimale, compte tenu de la faiblesse du rendement du réseau de distribution, du niveau élevé de gaspillage et du fait que l'accès à l'eau potable reste à généraliser aux ménages urbains. Les eaux usées, rejetées sans traitement préalable et réutilisées par l'agriculture urbaine et périurbaine, posent en effet un grave problème de santé publique.

2. Ville impériale, Meknès dispose d'un riche patrimoine historique. Cet héritage, qui constitue une ressource potentielle majeure pour la ville, ne se trouve pas inséré dans une dynamique de développement local. Si des actions suivies de protection et de réhabilitation n'étaient pas engagées en faveur de ce patrimoine, celui-ci serait exposé à une dégradation accélérée, voire, dans certains cas, à sa disparition. Pour être appropriée et durable, une réhabilitation du patrimoine ne doit pas se limiter à la seule sauvegarde des monuments historiques, mais s'inscrire dans une perspective de redynamisation et de mise à niveau des fonctions économiques, sociales et culturelles du tissu ancien.

3. La ville de Meknès offre l'image d'une cité mal entretenue, en raison des problèmes liés à la gestion de divers secteurs (habitat non réglementaire, déchets solides, espaces verts, transport urbain, artères et places publiques, etc.). Ceci nuit fortement au cadre de vie de ses habitants et à son image de capitale régionale, et constitue une contrainte majeure pour son développement. D'où la nécessité

d'une nouvelle démarche pour identifier des solutions efficaces et concertées, afin de donner à la ville les opportunités les meilleures d'un développement durable.

2.2. Les ateliers Consultations de ville

Ils ont eu pour principaux résultats :

- La validation du Profil environnemental par les participants représentatifs des différentes composantes locales.

- La reconnaissance des thèmes des ateliers comme l'expression d'axes d'intervention prioritaires à l'échelle de la ville. Quatre axes ont servi de cadre d'animation et de débat :

(i) le constat, pour exprimer les potentialités et les contraintes ;

(ii) les objectifs, en vue de résultats à atteindre ;

(iii) les actions en cours, pour refléter les actions et le cadre existants ;

(iv) les perspectives d'action, à la lumière des priorités identifiées et de la faisabilité des actions. Les ateliers ont retenu les problématiques majeures ressortant du profil environnemental :

- gestion de l'eau au service du développement durable ;

- valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement ;

- amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional.

- L'approbation de l'ensemble des résultats des ateliers à travers l'adoption du Pacte urbain de la ville de Meknès, document par lequel les participants s'engagent à mettre en œuvre un ensemble d'actions prioritaires en faveur du développement local ;

- La volonté de participer, collectivement, à l'élaboration d'un projet novateur en faveur de la ville, notamment à travers la constitution de groupes de travail.

2.3. Le Pacte urbain de la ville de Meknès

Le Pacte urbain adopté lors des ateliers Consultations de ville a constitué un moment fort du processus Agenda 21. Ce document constitue, en effet, un véritable engagement moral de l'ensemble des acteurs en faveur d'une nouvelle démarche, basée sur la concertation, le partenariat et la synergie des efforts, pour un développement durable de la ville.

Ce document se présente ainsi :

1. Présentation

Dans le cadre des ateliers Consultations de ville qui se sont tenus à Meknès les 30, 31 janvier et 1^{er} février 2003, la plupart des acteurs de la ville ont débattu, à travers la problématique de l'Agenda 21 local, des questions prioritaires auxquelles est confrontée la ville, et ce, pour convenir de la validation et de l'adoption d'un Pacte urbain.

Les participants à ces consultations de ville représentaient :

- les collectivités locales ;
- les services extérieurs de l'Etat ;
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- l'université ;
- les médias locaux et nationaux.

2. Constat

Ces consultations de ville ont permis de :

- Constater que la ville de Meknès est confrontée à un certain nombre de problèmes et de dysfonctionnements liés à son développement économique et à son environnement, notamment en termes : (i) de gestion de l'eau au service du développement durable ; (ii) de valorisation du patrimoine historique et de perspectives de développement ; (iii) d'amélioration du cadre de vie et de promotion de la ville comme pôle régional.

Les participants ont pris acte du fait que les structures institutionnelles peuvent opérer avec plus d'efficacité en fondant leur démarche d'intervention sur l'association et l'implication des groupes particulièrement exposés à ces problèmes, et de ceux à même de contribuer à leurs solutions, afin de créer les conditions d'une meilleure coordination au niveau de la prise de décision et de la mise en œuvre des actions.

- Rappeler que l'Agenda 21 local constitue un instrument novateur de développement local basé sur la concertation et le partenariat, destiné à favoriser l'émergence d'espaces économiques et sociaux intégrés et à promouvoir la démocratie locale.

- Rappeler l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux à la promotion de l'Agenda 21 local à l'échelle de Meknès, animé par les "forces vives" de la communauté – notamment les collectivités locales, les services de l'Etat, la société civile, le secteur privé, l'université et les médias locaux. Dans cette démarche collective au service de la ville, il a été également rappelé le rôle-clé des élus, la collectivité locale étant au centre de la gestion urbaine et de la problématique de l'Agenda 21 local.

- Reconnaître l'importance que revêt l'adoption d'un Pacte urbain entre l'ensemble des acteurs locaux, comme instrument de mise en œuvre de l'Agenda 21 local destiné à renforcer, sur la base de la participation et du partenariat, les instruments de prise de décision en vue de résoudre, collectivement, les problèmes prioritaires qui se posent à la ville. Tout comme il a été reconnu que cette nouvelle culture du partenariat et de la participation locale a pour objectif de responsabiliser les acteurs du développement local et de promouvoir, à la base, une implication volontaire et citoyenne.

3. Potentialités et contraintes

Sur la base de ce constat présenté par le Profil environnemental et complété par les participants aux ateliers, ces derniers ont :

- Pris note des activités en cours ou programmées pour la ville de Meknès, comprenant entre autres :
 - la rénovation et l'extension du réseau d'eau potable ;
 - la création de l'Agence du bassin du Sebou ;
 - la mise en place d'une station d'épuration des eaux usées ;
 - le renforcement et l'extension du réseau d'assainissement liquide ;
 - le programme de résorption des bidonvilles ;
 - l'aménagement de la vallée de Boufekrane ;
 - le déplacement de la décharge et la conversion de l'ancien site en espace vert ;
 - la réalisation du village d'artisans "Rmika" ;
 - le programme de restauration de monuments historiques.
- Pris acte des contraintes et des dysfonctionnements qui affectent la ville de Meknès et ont débattu des thématiques suivantes :

- la gestion de l’eau au service du développement durable ;
- la valorisation du patrimoine historique et les perspectives de développement ;
- l’amélioration du cadre de vie et la promotion de la ville comme pôle régional.

Ces thématiques ont pour référence la restitution des entretiens avec les acteurs locaux. Elles ont notamment permis aux participants d’analyser ces contraintes, leurs causes et leurs effets, les objectifs et les moyens fixés pour les réduire, les actions à entreprendre de manière concertée et collective – à court et à moyen termes – et les acteurs appelés à intervenir dans leur mise en œuvre.

4. Les actions projetées

Les participants aux ateliers Consultations de ville de Meknès recommandent, au terme de leurs travaux, que les actions suivantes, dont la liste est donnée à titre indicatif, intègrent un cadre d’intervention considéré comme prioritaire par l’ensemble des acteurs parties prenantes à leur validation. A cet effet, les acteurs de la ville auront pour mission de conduire ces actions en étroite collaboration entre eux, tout en veillant, de manière concertée et consensuelle, à leur mise en œuvre.

Gestion durable des ressources en eau

- Renforcement du cadre juridique relatif à l’eau.
- Adoption d’une démarche participative en matière de gestion de l’eau.
- Promotion d’une gestion intégrée des ressources en eau.
- Développement des études relatives à la gestion de l’eau et de l’environnement.
- Concertation entre l’action associative et institutionnelle en matière de sensibilisation et d’information.

Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement

- Mise en place d’un cadre de concertation et de suivi ayant pour objet la valorisation du patrimoine et son intégration au développement de la ville.
- Mobilisation des populations pour l’accompagnement et le suivi des opérations de valorisation du patrimoine.
- Développement intégré des activités socio-économiques du tissu ancien.
- Mobilisation de l’ensemble des ressources, locales, nationales et internationales en faveur des opérations de valorisation du tissu ancien.

Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional

- Mise en place d’une stratégie de gestion des déchets solides.
- Rationalisation de la gestion du transport public et élaboration du schéma directeur de circulation de la ville.
- Adaptation de l’offre à la demande sociale en matière de logements et maîtrise de l’habitat non réglementaire.
- Amélioration et promotion des espaces culturels et de loisirs.
- Amélioration de la gestion des espaces verts et création d’une ceinture verte.
- Renforcement des capacités du tissu associatif pour une meilleure implication dans la promotion de la ville.
- Développement d’actions de sensibilisation et d’éducation citoyenne.
- Amélioration de l’accès aux services urbains pour les populations vulnérables.
- Contribution des médias à la promotion de la ville.

5. Cadre institutionnel

Les participants aux ateliers se sont prononcés en faveur de la constitution de groupes de travail intersectoriels sur chacune des thématiques majeures traitées durant les consultations de ville. Ils ont reconnu la pertinence de ces structures et se sont engagés à se mobiliser dans ce cadre.

La mission des groupes de travail consistera à :

- approfondir l’analyse des questions retenues lors des ateliers Consultations de ville, ainsi que les moyens de les traiter ;
- procéder à l’identification et à la mobilisation des acteurs locaux concernés par les questions prioritaires, en vue de leur implication et de leur contribution au processus ;
- procéder à l’élaboration d’une stratégie d’intervention en ciblant les axes prioritaires ;
- élaborer un plan d’action détaillé sur la base d’un calendrier arrêté en concertation avec les acteurs concernés, comportant les rôles des parties prenantes, au niveau institutionnel, technique et financier.

Les partenaires ont convenu de la nécessité de la mobilisation des ressources humaines, techniques, financières et matérielles appropriées au sein de leurs institutions et organisations respectives, ou de toute autre instance susceptible de contribuer activement à la résolution des problèmes de la ville. Ils

œuvreront également à la mobilisation des ressources disponibles au niveau des programmes locaux, nationaux et internationaux, et ce, pour faire aboutir les plans d'action issus des groupes de travail intersectoriels.

6. Suivi

Les groupes de travail intersectoriels communiqueront les résultats de leurs travaux dans un atelier de restitution. Ces résultats seront débattus et validés en présence des acteurs locaux directement concernés par les thématiques exposées. Il sera également tenu compte, à travers ces présentations, de la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que des instances susceptibles de s'associer à la mise en œuvre de ces actions.

Les groupes de travail intersectoriels auront pour tâche de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation devant permettre de mobiliser les différents partenaires locaux. A cet effet, ils auront un rôle d'interface entre les différentes parties prenantes au processus Agenda 21 local.

Les participants aux ateliers Consultations de ville se prononcent pour l'adoption du Pacte urbain de Meknès. Par leur adhésion à ce document, les acteurs locaux confirment leur volonté de promouvoir la démarche Agenda 21 local comme instrument de développement durable de la ville de Meknès.

3. Les groupes de travail et leurs modalités de fonctionnement

La formation des groupes de travail constitue, avec l'adoption du Pacte urbain, l'un des principaux résultats des ateliers Consultations de ville. Les groupes sont la preuve tangible de l'adhésion des participants à l'approche Agenda 21 local, comme ils témoignent de l'engagement à apporter une contribution concrète à sa mise en œuvre. En tant que parties prenantes concernées par les questions débattues et retenues comme prioritaires, les membres des groupes s'avèrent être les personnes les plus à même de mettre en place ce processus collectif, l'objectif recherché étant de le conduire progressivement vers une institutionnalisation à l'échelle de la ville. En ce sens, les groupes de travail représentent l'une des étapes-clefs du processus Agenda 21 local.

Quelques recommandations issues du Programme des villes durables (Sustainable Cities Programme – SCP) conduit par UN-HABITAT donnent la mesure de ce cadre de concertation locale.

Ce que n'est pas un groupe de travail	Ce qu'est un groupe de travail
<ul style="list-style-type: none"> - Ce n'est pas un comité technique - Ce n'est pas un simple groupe de conseil - Il ne remplace pas une institution - Il n'est pas permanent - Il n'est pas limité à des niveaux spécifiques d'intervention - Il n'est pas rigide - Il n'est pas nécessaire à l'échelle de toute la ville - Il n'est pas limité à des interventions à court terme - Il ne compte pas sur une seule institution pour l'appui technique - Il n'est pas spécifique à un secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - C'est une plate-forme de négociation - C'est un mécanisme de prise de décision, et il est en mesure de traduire des accords en actions - Il associe des institutions et établit des partenariats - Il dure jusqu'à la résolution du problème - Il mène des négociations aux niveaux politique, de gestion et de mise en œuvre - Il est assez souple pour s'adapter aux partenaires et aux problèmes en question - Il peut se focaliser sur des questions particulières de quartier ou de proximité - Il articule des visions et formule des stratégies - Il bénéficie des ressources et de l'expertise d'un certain nombre d'institutions - Il est transsectoriel en ce qui concerne la représentation

3.1. Les groupes de travail élargis

Dans le prolongement des ateliers Consultations de ville, trois groupes de travail élargis ont été constitués pour assurer la pérennité du processus Agenda 21 et affiner le travail accompli pour chacune des trois thématiques débattues lors des ateliers de consultation de ville. Ces groupes de travail élargis constituent la structure de concertation sur laquelle se bâtit le processus.

Formé de 30 à 40 membres, chaque groupe de travail élargi regroupe tous les acteurs concernés par la thématique débattue.

En fait, l'articulation entre groupes de travail élargis et groupes de travail restreints dont ils sont issus s'est réalisée à un double niveau :

– au début du processus, les groupes de travail élargis ont tenu des réunions d'orientation (trois au total) pour définir la démarche, le calendrier et la composition des groupes de travail restreints ainsi que les missions qui leur seront confiées. Le recours à la formule des groupes restreints a pour objectif d'assurer au travail plus d'efficacité, de régularité et de souplesse ;

– dans une deuxième phase, les groupes de travail élargis ont constitué, pour chaque thématique prioritaire retenue, un cadre de restitution, de discussion et de validation des résultats des groupes de travail restreints.

3.2. Les groupes de travail restreints

Une rapide évaluation des groupes de travail élargis, essentiellement sur la base des premières réunions, a permis de tirer les conclusions suivantes :

(i) les groupes représentent un cadre large, du fait de leur importance et de la diversité des profils des participants ;

(ii) la définition des missions du groupe de travail et la périodicité des réunions retenue laissent davantage penser à un fonctionnement sur le mode de l'atelier, que sur celui d'une structure technique ;

(iii) les membres du groupe ne présentent pas objectivement les capacités de mobilisation, de collecte et de traitement de l'information, au plan matériel et technique, en vue du montage de dossiers et de leur mise en œuvre ;

(iv) le principe de l'animation et de la coordination des réunions, sur la base des instruments de l'Agenda 21 local, est difficilement envisageable, au vu du nombre des participants et des délais impartis.

Vu le type d'accompagnement du groupe de travail, fondé sur une capitalisation de l'approche Agenda 21 local, et le transfert de la démarche que celle-ci requiert à moyen terme, deux modalités de fonctionnement ressortent de ce dispositif de suivi et d'accompagnement :

1. Le groupe élargi, qui assume une mission d'orientation, de suivi et de validation, est une structure de dialogue et de concertation. Espace ouvert aux orientations et axes de travail validés collectivement, il représente en quelque sorte le point d'appui local à l'Agenda 21 et se veut une structure d'évolution vers l'institutionnalisation de l'approche.

2. Le groupe restreint, qui se réunit toutes les trois à quatre semaines, est doté d'une mission de mise en œuvre du processus Agenda 21 local. Sa mission implique un calendrier rigoureux et des résultats tangibles à produire, qu'il est amené à exposer, débattre et valider auprès du groupe élargi. Il est en ce sens investi, auprès du groupe élargi, d'une mission d'avancement et d'évaluation du processus.

On retiendra enfin quelques caractéristiques propres au fonctionnement des groupes de travail, notamment les groupes de travail restreints :

(i) la nécessité d'un savoir-faire, d'une expertise ou d'une implication – institutionnelle ou d'animation – dans le champ d'intervention retenu ;

- (ii) la représentation de l'ensemble des acteurs du développement local, ainsi que la complémentarité des profils ;
- (iii) l'organisation, à court terme, d'échanges et de partenariats avec les organismes parties prenantes – notamment institutionnelles – aux problématiques développées ;
- (iv) l'organisation d'un fonds d'information et de documentation, comme support au fonctionnement du groupe et devant favoriser une capitalisation ;
- (v) l'engagement et l'implication des membres, l'élaboration du processus Agenda 21 local demandant, à ce stade, une professionnalisation des interventions.

4. Les groupes de travail et leurs modalités d'intervention

L'objet des groupes de travail consiste en la constitution de structures représentant institutionnellement les différents acteurs locaux, en vue de donner à l'Agenda 21 local un caractère d'espace public et politique. Ils reprennent les principales thématiques des ateliers et s'inscrivent dans le prolongement du Pacte urbain, plateforme consensuelle et engagement moral des participants à œuvrer à la mise en place de l'Agenda 21 à Meknès.

Les objectifs des groupes de travail sont les suivants :

- (i) répondre aux attentes des participants des ateliers ;
- (ii) sensibiliser les acteurs à la démarche Agenda 21 local ;
- (iii) mettre sur pied et expérimenter la pertinence de la démarche ;
- (iv) ancrer l'Agenda 21 local dans une institution porteuse ;
- (v) donner une visibilité au programme à l'échelle de leur ville.

Au plan de la démarche, les groupes de travail ont pour rôle de réunir les différents acteurs et de débattre collectivement et de manière consensuelle des problématiques prioritaires.

Cette démarche intègre les composantes suivantes :

- (i) le développement de la concertation et la création d'une synergie entre les acteurs parties prenantes au processus ;
- (ii) l'apprentissage de la démarche participative par le dialogue et la concertation ;
- (iii) la conciliation entre les différents acteurs en favorisant, entre autres, l'écoute de logiques sectorielles ;
- (iv) l'identification des problèmes prioritaires de développement local et la réponse aux préoccupations et attentes exprimées ;
- (v) la recherche d'un consensus sur les grands problèmes de la ville.

Les résultats attendus de l'action des groupes de travail visent, à terme, la contribution au développement de la ville, l'amélioration du cadre de vie des populations et la réduction de la pauvreté.

4.1. Stratégie utilisée

Le groupe de travail constitue la structure d'accompagnement durable de l'Agenda 21 local. Espace de dialogue et de concertation chargé de la mise en œuvre d'un plan d'action et du développement d'instruments d'intervention, il suppose l'élaboration d'une vision claire sur les objectifs assignés, dotée des moyens suivants :

- (i) l'apprentissage du travail en groupe ;
- (ii) l'amélioration des capacités des membres du groupe, en termes de gestion et de planification ;
- (iii) l'élaboration d'objectifs opérationnels et stratégiques ;
- (iv) le dégagement des hypothèses et des solutions aux problèmes soulevés ;
- (v) le développement d'une stratégie d'ancrage institutionnel.

4.2. Plan d'action

Le plan d'action est à élaborer sur la base des thématiques retenues, en privilégiant l'intersectorialité et la hiérarchisation des actions. On retiendra les axes suivants :

- (i) l'identification et le ciblage des actions à même de traiter les problématiques et les contraintes posés ;
- (ii) la faisabilité des actions, selon leur caractère prioritaire, leur cadre d'exécution et leur prise en charge ;
- (ii) l'identification, en termes d'implication et de contribution, des acteurs concernés ;
- (iv) la sensibilisation des acteurs locaux, municipalités notamment, pour l'adoption du plan d'action du groupe de travail.

II. Vers un projet de ville : résultats des groupes de travail

Les groupes de travail avaient comme objectif d'élaborer, dans un cadre de concertation et selon une approche participative, une stratégie et une ébauche de plan d'action pour chacune des trois thématiques retenues comme prioritaires, à savoir :

- gestion de l'eau au service du développement durable ;
- valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement ;
- amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional.

1. Gestion de l'eau au service du développement durable

Conformément à la méthode PPO, qui se base sur la participation, la visualisation et l'animation, les membres du groupe de travail sur la "gestion de l'eau au service du développement durable" ont procédé à l'analyse des problèmes liés à cette thématique et à la formulation des objectifs à même de contribuer à leur solution, avant d'établir une ébauche de plan d'action.

1.1. Analyse de la problématique

A travers un jeu de cartes, les membres du groupe ont été conviés à

exprimer ce qu'ils entendent par la thématique "Gestion de l'eau au service du développement durable".

Les idées majeures qui se sont dégagées peuvent être synthétisées en trois axes :

- **Le rôle stratégique de l'eau dans le développement**

La promotion de la santé de l'homme ainsi que le développement des activités dépendent étroitement de la qualité de la gestion de l'eau. De même, la durabilité du développement implique de satisfaire les besoins des générations actuelles tout en préservant les droits des générations futures, d'où :

- **La nécessité de préserver les ressources en eau**

Celles-ci, de plus en plus rares, doivent être protégées contre la pollution, la surexploitation et le gaspillage. En ce sens, en plus de la sensibilisation à une utilisation rationnelle de l'eau, le dispositif législatif et réglementaire doit être activé pour servir les objectifs de protection et de gestion adéquate des ressources en eau.

- **la gestion adéquate de l'eau doit répondre aux impératifs d'équilibre, d'équité et d'économie**

L'impératif d'équilibre implique de satisfaire les besoins tout en préservant les ressources en eau. Celui d'équité renvoie à l'exigence d'affecter l'eau nécessaire et suffisante à chaque activité ou usage (domestique, professionnel et agricole). Mais la rareté croissante des ressources en eau doit inciter à une utilisation plus rationnelle et économe de cette denrée.

Le cadrage de la thématique a permis de mettre en relief l'actualité et l'urgence d'une gestion adéquate des ressources en eau pour servir l'objectif de développement durable.

Dans un deuxième temps, et suite à l'exposé des problèmes en brainstorming, les participants aux travaux du groupe ont été invités à les hiérarchiser, en identifiant le problème principal d'entrée.

1.1.1. Identification du problème majeur

L'identification du problème central n'a pas été une tâche aisée, chacun voyant la chose sous un angle particulier ; ceci a contribué à favoriser une discussion riche et animée. A travers les cartes produites par les membres du groupe, plusieurs familles homogènes de problèmes ont été dégagées. Celles-ci se résument en quatre tendances :

- La première identifie le problème principal dans la quantité et la qualité de l'eau. Si la dégradation de la qualité de l'eau n'a pas soulevé d'objections, la question de la quantité a, par contre, fait l'objet d'une vive controverse. Certains intervenants ont considéré que la ville de Meknès connaît un problème de pénurie d'eau, en rappelant à l'appui que la ville n'est pas autonome quant à son approvisionnement puisqu'elle importe l'eau. D'autres intervenants ont précisé que la question de l'autonomie d'approvisionnement ne se pose pas puisque la gestion des ressources en eau s'effectue désormais au niveau des bassins, et que l'on ne peut parler de pénurie sachant que le bassin de Sebou est le deuxième au Maroc en termes de richesse en ressources d'eau. D'autre part, l'alimentation en eau potable bénéficie de la priorité par rapport à l'agriculture qui est grand consommateur d'eau (80,9 % en 2001).
- La deuxième tendance voit le problème principal dans les défaillances qui caractérisent la gestion des ressources en eau.
- Pour la troisième tendance, le problème principal réside dans la conscience et la préoccupation insuffisantes des problèmes relatifs à l'eau.
- Quant à la quatrième et dernière tendance, le groupe considère que le problème principal réside dans le déséquilibre entre la satisfaction des besoins et la protection de la ressource.

Pour rapprocher les points de vue et aboutir à une perception commune du problème central, les membres du groupe se sont remis à travailler en ateliers ; à l'issue d'un débat en assemblée

plénière, ils se sont accordés sur l'identification du problème majeur : l'exploitation irrationnelle des ressources en eau et dégradation de leur qualité à Meknès.

1.1.2. Causes directes du problème majeur

Une fois le problème principal d'entrée identifié, les membres du groupe se sont penchés sur la détermination de ses causes directes. Cinq causes directes ont été formulées :

La surconsommation et le gaspillage de l'eau

Ceux-ci s'expliquent par divers facteurs : le changement des comportements des citoyens ; l'insuffisance de la sensibilisation ; le problème du coût de l'eau ; la déficience de la qualité de la robinetterie et la pression démographique et urbaine. Cette consommation excessive est d'autant plus problématique que la pénurie des ressources en eau est de plus en plus ressentie.

La gestion déficiente et la législation lacunaire souvent inappliquée

Les problèmes liés à la gestion découlent, entre autres, d'un manque de moyens pour l'application des textes juridiques et de l'insuffisance de la coordination et de la collaboration entre les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau.

Les défaillances dans l'infrastructure hydraulique urbaine

D'une part, il n'y a pas de stations de traitement de la turbidité et des eaux usées. D'autre part, les réseaux de distribution de l'eau potable et d'évacuation des eaux usées souffrent de nombreuses insuffisances et altérations (le taux de raccordement à Meknès se situe à 93 %, alors que la commune de Ouislane n'est branchée qu'à raison de 60 %, faute de réseau d'assainissement), sans oublier les pertes au niveau du réseau.

La pollution des eaux

La pollution résulte essentiellement des rejets de produits toxiques dans les réseaux d'assainissement liquide et dans la nature, des rejets des eaux usées industrielles sans traitement préalable, ainsi que du non-respect du périmètre de protection des ressources en eau.

Les carences dans la recherche et les études sur l'eau

L'accent a été mis sur le manque de coordination avec le potentiel scientifique local et sa sous-exploitation, ainsi que sur le manque d'une base de données sur l'eau.

1.1.3. Conséquences du problème majeur

L'analyse du problème principal d'entrée et de ses causes directes a permis de déduire trois conséquences majeures :

L'atteinte directe et/ou indirecte à la santé des citoyens

Celle-ci résulte entre autres de l'utilisation des eaux usées non traitées dans l'agriculture. Cela concerne 1 830 hectares et quelque 730 agri-

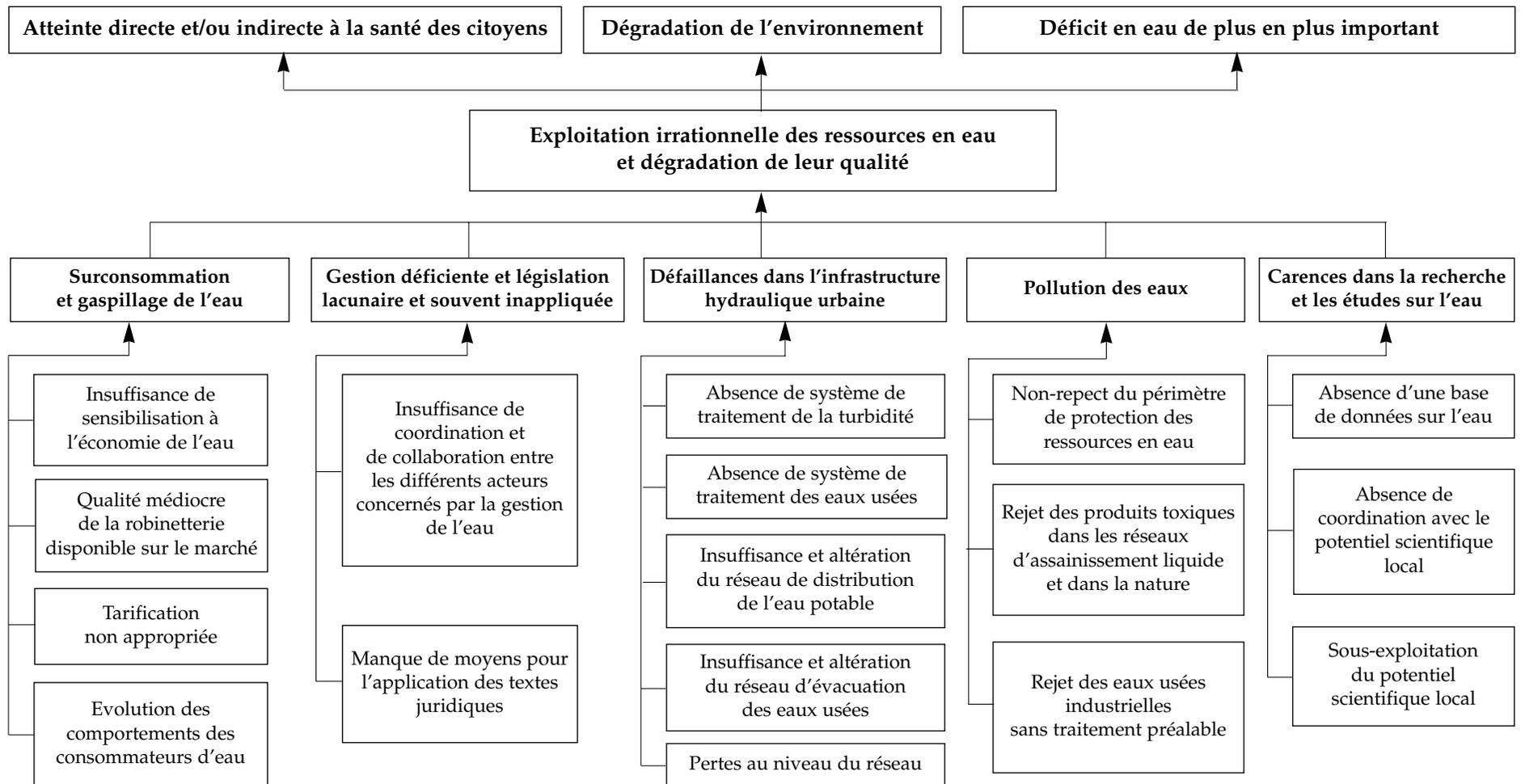
culteurs avec un chiffre d'affaires annuel de 20 à 40 millions de dirhams en milieu urbain à Meknès. L'absence de réseau d'assainissement et/ou de distribution d'eau potable, dans certaines parties de la ville, est également à l'origine de problèmes de santé.

La dégradation de l'environnement

Les divers types de rejets toxiques dans la nature, ainsi que l'utilisation des eaux usées dans l'agriculture contribuent à la dégradation de l'environnement.

Le déficit de plus en plus accentué de l'eau

La consommation excessive et le gaspillage sont d'autant plus problématiques que la pénurie des ressources en eau est de plus en plus ressentie. La nappe phréatique qui se situait à 17 mètres en 1976 se trouvait à 49 mètres en 1987 et à 65 mètres en 1997. Actuellement, elle peut atteindre 70 mètres. La ville a également connu, durant l'été 2000, des arrêts d'alimentation en eau potable.



1.2. Formulation des objectifs

Sur la base des problèmes définis et de leurs conséquences, un objectif global et des objectifs spécifiques ont été identifiés et retenus comme réalisables.

1.2.1. Objectif central

L'objectif global à atteindre est énoncé comme suit : "Rationalisation dans l'utilisation des ressources en eau et préservation de leur qualité à Meknès".

1.2.2. Objectifs spécifiques

La réalisation de cet objectif global passe nécessairement par certains objectifs spécifiques, à savoir :

La lutte contre la surconsommation et le gaspillage de l'eau

Notamment par la promotion d'un comportement rationnel à l'égard de l'eau, la promotion des technologies économisant l'eau et l'adoption d'une tarification appropriée.

L'amélioration de la gestion et le renforcement de la législation sur l'eau

Cela passe par l'établissement d'une véritable coordination et concertation entre les différents acteurs de l'eau et la mise en place des moyens pour l'application des textes juridiques.

Le renforcement de l'infrastructure hydraulique urbaine

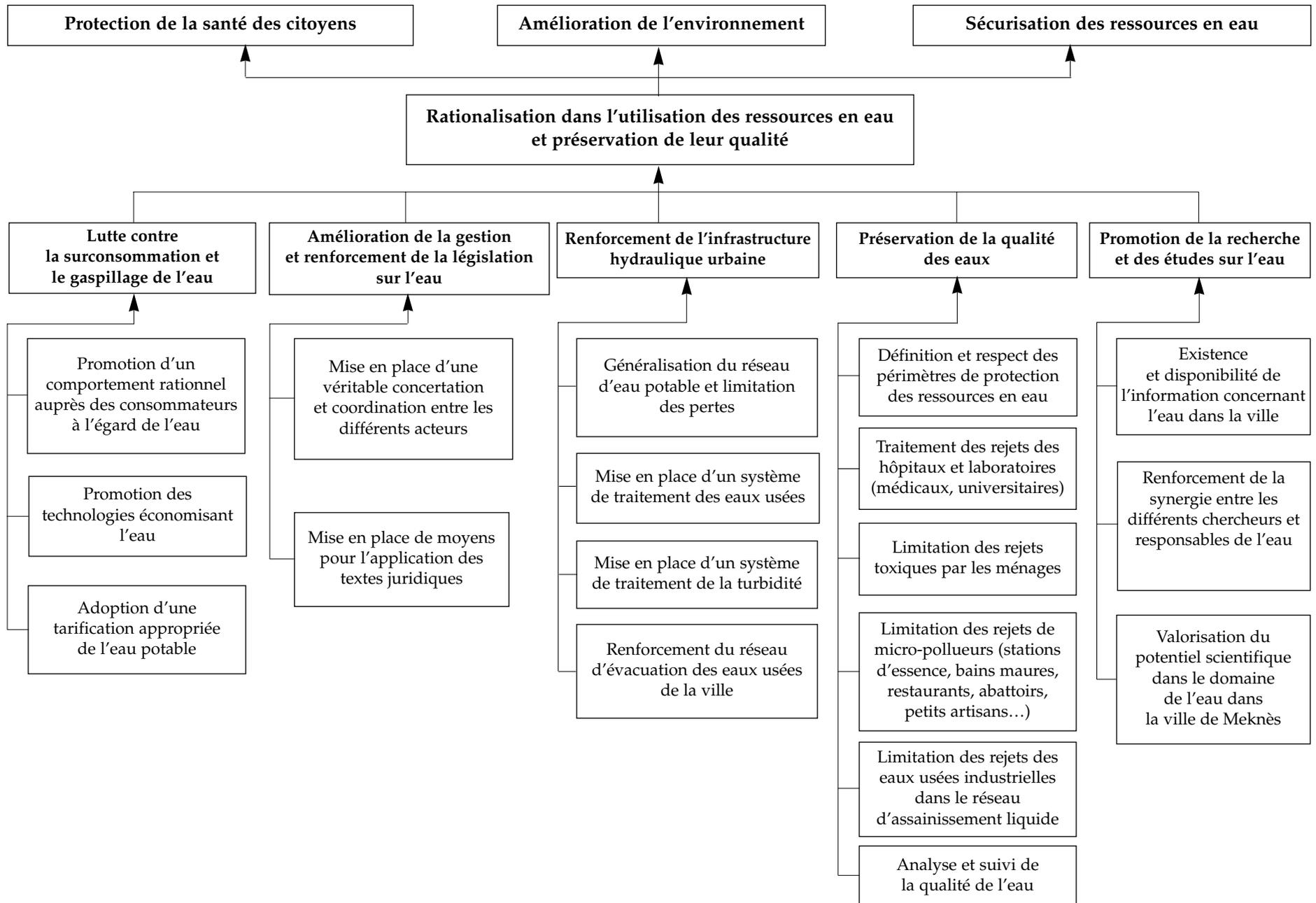
Par la mise en place de systèmes de traitement de la turbidité et des eaux usées, ainsi que par le renforcement du réseau d'évacuation des eaux usées et la généralisation de celui de distribution de l'eau potable.

La préservation de la qualité des eaux

A travers la définition et le respect des périmètres de protection des ressources en eau, l'analyse et le suivi de la qualité de l'eau, le traitement des rejets des hôpitaux et laboratoires, ainsi que la limitation des rejets des eaux usées industrielles et des produits polluants dans le réseau d'assainissement et dans la nature.

La promotion de la recherche et des études sur l'eau

Par le renforcement de la synergie entre les différents chercheurs et responsables du secteur, la valorisation du potentiel scientifique local et l'amélioration de l'accès à l'information concernant l'eau, la réalisation de ces différents objectifs devrait notamment contribuer, par la création d'une base de données, à la protection de la santé des citoyens, à l'amélioration de l'environnement et la sécurisation des ressources en eau.



1.2.3. Ebauche d'un plan d'action

Le manque de données n'a pas permis aux membres du groupe d'établir un schéma de planification des projets, conformément à la méthode PPO. Ils ont cependant établi, à ce stade, une ébauche de plan d'action, en définissant les activités à entreprendre, les résultats attendus et les acteurs concernés par leur mise en œuvre.

Thématique : Gestion de l'eau au service du développement durable

Objectif central

- Rationalisation dans l'utilisation des ressources en eau et préservation de leur qualité à Meknès.

Objectifs globaux

- Contribution à la protection de la santé des citoyens.
- Contribution à l'amélioration de l'environnement.
- Contribution à la sécurisation des ressources en eau.

Objectifs spécifiques

- Lutte contre la surconsommation et le gaspillage de l'eau.
- Amélioration de la gestion et renforcement de la législation sur l'eau.
- Renforcement de l'infrastructure hydraulique urbaine.
- Préservation de la qualité des eaux.
- Promotion de la recherche et des études sur l'eau.

Objectif spécifique 1

Lutte contre la surconsommation et le gaspillage de l'eau

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
1.1. Un comportement rationnel à l'égard de l'eau est promu auprès des consommateurs.	1.1.1. Inciter à une consommation d'eau selon les besoins de chaque secteur (réglementation, instauration de plafonds...) 1.1.2. Informer et sensibiliser les citoyens aux questions relatives à l'eau (entretien des équipements sanitaires ; différentes formes de réutilisation des eaux dans les ménages ; différentes méthodes d'économie d'eau...) 1.1.3. Rationaliser l'utilisation de l'eau au niveau des bornes-fontaines. 1.1.4. Rationaliser l'utilisation de l'eau par les services publics. 1.1.5. Programmer des activités d'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau, notamment dans les établissements scolaires. 1.1.6. Rationaliser l'irrigation des espaces verts dans la ville. 1.1.7. Limiter le pompage clandestin des eaux souterraines.	Collectivités locales Autorités locales ONG RADEM ONEP
1.2. Les technologies économisant l'eau sont promues.	1.2.1. Prévoir des normes de qualité pour la robinetterie et la tuyauterie et veiller à leur respect. 1.2.2. Promouvoir l'utilisation d'une robinetterie et d'une tuyauterie répondant aux normes. 1.2.3. Optimiser l'utilisation de l'eau dans les procédés de production industrielle. 1.2.4. Organiser le métier de plomberie et assurer l'agrément des plombiers par la RADEM.	
1.3. Une tarification appropriée de l'eau potable est adoptée.	1.3.1. Assurer une tarification judicieuse qui favorise l'économie de l'eau. 1.3.2. Vulgariser le mode de tarification du prix de l'eau. 1.3.3. Améliorer la présentation des quittances pour faciliter leur lecture. 1.3.4. Encourager l'acquisition de compteurs individuels.	

Objectif spécifique 2

Amélioration de la gestion et renforcement de la législation sur l'eau

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
2.1. Une véritable concertation et coordination entre les acteurs est mise en place.	2.1.1 Dynamiser la Commission préfectorale de l'eau. 2.1.2. Développer la communication entre les services techniques et les associations (brochures, site web...). 2.1.3 Clarifier les rôles des différents acteurs dans le secteur de l'eau.	Collectivités locales Autorités locales ONG
2.2. Des moyens pour l'application des textes juridiques sont mis en place.	2.2.1. Achever la promulgation des textes d'application de la loi 10-95 sur l'eau. 2.2.2. Mettre en place les moyens nécessaires pour l'application de la loi sur l'eau. 2.2.3. Renforcer le contrôle de la qualité de l'eau.	RADEM ONEP

Objectif spécifique 3

Renforcement de l'infrastructure hydraulique urbaine

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
3.1. Le réseau d'eau potable est généralisé et les pertes sont limitées.	3.1.1. Intensifier le programme de réhabilitation et d'entretien du réseau. 3.1.2. Rénover les branchements ne répondant pas aux normes. 3.1.3. Généraliser les branchements d'eau potable.	RADEM, ONEP, Délégation de la santé, universitaires, collectivités locales, Agence du bassin hydraulique du Sebou
3.2. Un système de traitement des eaux usées est mis en place.	3.2.1. Suivre le degré de pollution des eaux usées. 3.2.2. Mettre en place des stations de prétraitement à la sortie des usines et des établissements pollueurs. 3.2.3. Mettre en place une station de traitement des eaux usées (STEP). 3.2.4. Etudier les possibilités de réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation. 3.2.5. Mettre en place un système de suivi et de contrôle de la STEP.	Universitaires, Agence du bassin hydraulique du Sebou, agriculteurs, industriels, hôpitaux, RADEM, DPA
3.3. Un système de traitement de la turbidité est mis en place.	3.3.1. Déterminer les origines de la turbidité de l'eau. 3.3.2. Définir les moyens adéquats et possibles de dépassement des problèmes de turbidité. 3.3.3. Mettre en œuvre les solutions adéquates pour lutter contre la turbidité de l'eau.	RADEM, associations, ONEP
3.4. Le réseau d'évacuation des eaux usées de la ville est renforcé.	3.4.1. Etendre le réseau d'assainissement des eaux usées aux zones non équipées. 3.4.2. Généraliser autant que possible le réseau séparatif. 3.4.3. Intensifier le programme de réhabilitation et d'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées dans la ville.	RADEM

Objectif spécifique 4
Préservation de la qualité des eaux

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
4.1. Les périmètres de protection des ressources en eau sont définis et respectés.	4.1.1. Constituer une base de données sur les ressources en eau et le niveau/degré de leur protection. 4.1.2. Appliquer les périmètres de protection de façon effective. 4.1.3. Veiller au respect des périmètres de protection des ressources en eau.	Collectivités locales ONEP RADEM
4.2. Les rejets des hôpitaux et laboratoires (médicaux, universitaires) sont traités.	4.2.1. Traiter préalablement les rejets toxiques et biologiques. 4.2.2. Collecter de façon sélective les déchets toxiques. 4.2.3. Caractériser les produits rejetés dans le réseau par les hôpitaux et laboratoires.	Délégation de la santé Autorités locales
4.3. Les rejets de produits toxiques par les ménages sont limités.	4.3.1 Etablir une liste des produits toxiques utilisés par les ménages. 4.3.2. Sensibiliser la population sur les dangers liés aux rejets de produits toxiques.	
4.4. Les rejets des micro-pollueurs sont limités (stations d'essence, bains maures, restaurants, abattoirs, petits artisans...).	4.4.1 Mettre en place un système de gestion des rejets. 4.4.2 Veiller au respect du traitement des rejets.	
4.5. Les rejets d'eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement liquide sont limités.	4.5.1. Prétraiter les rejets industriels. 4.5.2 Encourager l'utilisation de matières premières non polluantes. 4.5.3 Veiller au respect de la réglementation en vigueur sur la question. 4.5.4. Encourager la mise en place de systèmes de production saine.	
4.6. La qualité de l'eau est analysée et suivie.	4.6.1. Suivre et analyser la qualité de l'eau. 4.6.2. Respecter les normes d'hygiène dans les puits autorisés.	

Objectif spécifique 5

Promotion de la recherche et des études sur l'eau

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
5.1. L'information concernant l'eau dans la ville existe et est disponible.	5.1.1. Créer une base de données adaptée aux différents utilisateurs (revues, brochures, site web). 5.1.2. Mettre en place un système d'information (collecte, traitement et diffusion des données sur l'eau).	Université RADEM
5.2. La synergie entre les différents chercheurs et responsables de l'eau est renforcée.	5.2.1. Multiplier les rencontres entre chercheurs et personnes-ressources œuvrant dans le domaine. 5.2.2. Encourager les projets en commun relatifs au domaine de l'eau.	ONEP Délégation de la santé Collectivités locales
5.3. Le potentiel scientifique dans le domaine de l'eau est valorisé.	5.3.1. Promouvoir et motiver la recherche sur l'eau. 5.3.2. Assurer une large diffusion des résultats des recherches sur l'eau. 5.3.3. Encourager l'application des résultats des recherches sur l'eau au niveau local. 5.3.4. Orienter la recherche appliquée vers les problèmes de l'eau au niveau local (étudier les conséquences de la turbidité sur la santé du citoyen). 5.3.5. Impliquer le potentiel scientifique local dans les travaux d'expertise au niveau de la ville.	Autorités locales

2. Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement

2.1. Analyse de la problématique

2.1.1. Clarification de la thématique objet du travail de groupe

La clarification de la thématique du travail de groupe a fait l'objet d'un brainstorming. Les membres du groupe ont fait part de leur sensibilité et de leur vision quant à la formulation "Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement". Parmi les idées-clefs qui ont émergé de cette clarification, on citera :

Le patrimoine, un concept aux contenus multiples

Une idée-clef a mis en exergue la diversité des contenus du concept de patrimoine ; celui-ci ne se réduit pas à l'héritage bâti et physique que sont les monuments, les constructions ou les produits de l'artisanat. Le patrimoine est également immatériel et concerne la

culture, les arts, le savoir-vivre, le savoir-faire, voire même la gastronomie. Ces héritages, bien articulés au cadre bâti patrimonial, ont besoin d'être préservés et réhabilités.

Conciliation de la sauvegarde du patrimoine et de son intégration à la réalité socio-économique et culturelle

La nécessité d'articuler les objectifs de la conservation et de la sauvegarde avec la réutilisation des sites et monuments historiques, en leur conférant des fonctions liées aux besoins quotidiens de la population. Cette orientation épargnera la perspective de faire du patrimoine un simple musée et permettra de lui insuffler vie et vitalité.

Comment construire du neuf au sein et à côté du bâti ancien

La troisième grande idée pose le problème de l'extension de la ville et de la densification du tissu ancien. En d'autres termes, comment

construire du neuf au sein et au voisinage de l'ancien, sans que cette construction ne dénature ou n'agresse le patrimoine historique. Mais ce dernier ne doit pas devenir un obstacle au développement de la ville et à son épanouissement urbanistique.

Des choix opportuns en matière de techniques et matériaux de restauration du patrimoine

Un quatrième aspect a été soulevé, concernant les techniques et les matériaux utilisés dans les opérations de restauration. Pour les uns, il est essentiel de recourir aux techniques et matériaux traditionnels pour conserver aux monuments leur cachet originel et leurs caractéristiques architecturales initiales. Cette option est de nature à redynamiser les métiers traditionnels et un savoir-faire de construction séculaire.

Pour les autres, l'utilisation de matériaux et de techniques alternatifs présente des avantages indéniables, tout en conservant aux monuments historiques leurs caractéristiques originelles. Parmi ces avantages, on a cité une plus grande disponibilité, une plus grande résistance et surtout un moindre coût.

La nécessité d'impliquer les populations locales

Certaines cartes ont mis l'accent sur la nécessité d'impliquer les populations locales dans tout programme de sauvegarde et de réhabilitation, car seule cette implication peut garantir la réussite de ce genre d'opération, non seulement en raison de l'importance du facteur esprit de citoyenneté et de civisme dans ces actions, mais aussi grâce aux retombées socio-économiques qu'elle peut engendrer pour la population avoisinante. Cette implication devrait intervenir au niveau de la prise de décision et au niveau de la réalisation.

Toutes ces idées et éclaircissements ont fait l'objet d'un débat fructueux, ce qui a permis la clarification de la problématique et des perspectives du travail du groupe.

2.1.2. Identification du problème principal

Après un débat sur le concept de patrimoine, les principaux dangers qui le menacent et les problèmes qui entravent sa sauvegarde et sa réhabilitation, ainsi que sur les perspectives de sa mise au service du développement durable de la ville, les membres du groupe se sont accordés sur une formulation pour désigner le problème principal d'entrée : **la dégradation du patrimoine historique à Meknès et sa faible contribution au développement local.**

Cette formulation, qui a emporté l'adhésion de l'ensemble des membres du groupe, met l'accent sur l'articulation forte entre le problème de la dégradation du patrimoine historique dans ses variantes les plus diverses et celui de sa contribution, actuellement faible, dans le développement de la ville. Ce qui suppose que l'action de sauvegarde n'est pas une fin en soi et qu'il est primordial de la mettre au service du développement socio-économique et culturel.

2.1.3. Causes directes du problème principal

La dernière proposition de l'arbre à problèmes, qui s'est dégagée suite au travail du groupe restreint, se présente sous forme de quatre grandes causes directes.

Dégradation du patrimoine physique de la ville

Cette première cause comporte trois grandes sous-causes à l'origine de cette dégradation : la première se rapporte aux comportements néfastes des habitants à l'égard du patrimoine physique ; cette sous-cause se subdivise elle-même en six sous-causes, allant de l'impact des activités polluantes et de la pression démographique au manque de conscience et de sensibilisation des habitants. La seconde sous-cause directe concerne l'impact des facteurs naturels, tels les séismes, les éléments du climat ou l'impact de l'hydrologie et de la géotechnique. Enfin, la troisième sous-cause est relative aux insuffisances des actions de restauration dues à des raisons

financières ou au manque de qualification du personnel chargé de la restauration, et au manque d'études scientifiques en amont des actions de restauration.

Dégradation du patrimoine culturel immatériel de la ville

Cette deuxième cause directe regroupe les facteurs de la régression du patrimoine culturel immatériel, comme le recul des métiers d'artisanat traditionnel et du savoir-faire qui les sous-tend, la faiblesse et la rareté de festivals en liaison avec les arts populaires, qui ne bénéficient, par ailleurs, d'aucun soutien ou aides...

Carences dans la gestion du patrimoine au niveau local

La troisième cause intitulée "Carences dans la gestion institutionnelle, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine" regroupe toutes les insuffisances aux niveaux institutionnel, financier, humain et politique qui caractérisent la gestion du patrimoine historique de Meknès.

Déficiences d'une politique valorisant le patrimoine historique et promouvant le tourisme culturel

La dernière et quatrième cause directe explicite les facteurs de faiblesse qui caractérisent la communication et la promotion du patrimoine historique et le tourisme culturel à Meknès. Ces facteurs, au nombre de six, vont du manque de circuits touristiques appropriés et équipés en plaques de signalisation et d'information sur les monuments historiques, à la faiblesse de la représentation du produit culturel de Meknès dans les foires touristiques

internationales, en passant par le manque de brochures, de guides, de sites web relatifs au patrimoine historique de Meknès.

2.1.4. Conséquences directes du problème principal

Les conséquences du problème principal s'énoncent ainsi :

Contribution au déclin du tourisme

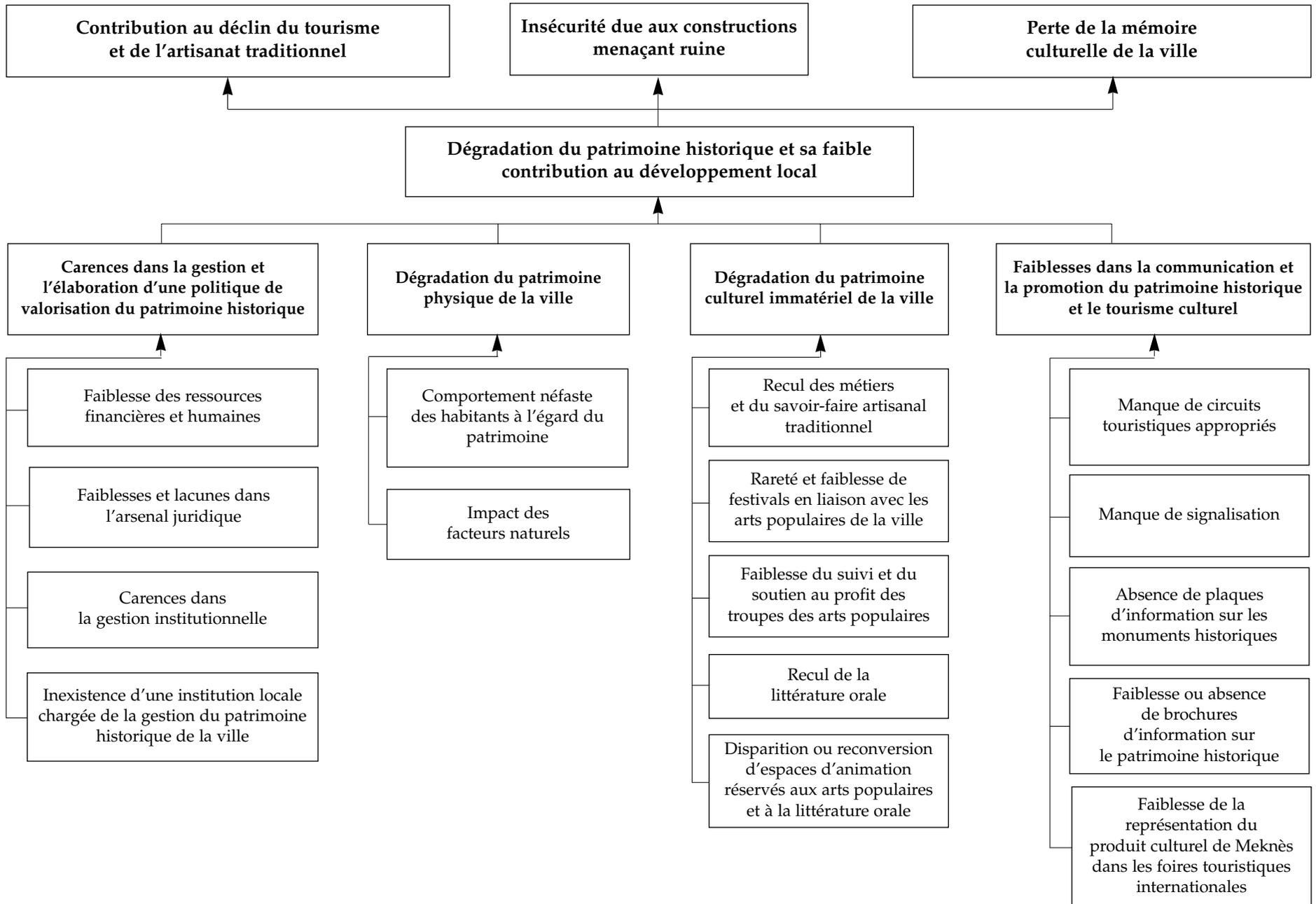
Le tourisme à Meknès, basé essentiellement sur le produit culturel, et les perspectives de son développement sont étroitement conditionnés par l'attrait qu'exerce le patrimoine historique sur les touristes. La dégradation de cet héritage est de nature à compromettre les chances de développement de l'activité touristique.

Insécurité en relation avec les constructions menaçant ruine

La population vit au quotidien en contact direct avec le bâti ancien, composé de monuments historiques (portes, murailles, mosquées...) et d'un important parc logements dans la médina. La dégradation avancée de ce patrimoine physique menace ruine et met en danger, dans de nombreux cas, la sécurité des citoyens, voire celle des touristes lors des visites.

Perte de la mémoire culturelle de la ville

La dégradation qui conduit dans certains cas à la disparition de pans entiers du patrimoine constitue la perte d'une partie essentielle de la mémoire de la ville, et donc de l'identité culturelle de sa population.



2.2. Formulation des objectifs

Une partie importante des travaux du groupe a été consacrée au second grand point inscrit comme objectif, en l'occurrence l'élaboration de l'arbre à objectifs.

La confection de cet arbre s'est appuyée sur le fruit des travaux antérieurs du groupe, et plus particulièrement sur le contenu et la configuration de l'arbre à problèmes finalisé par le groupe de travail. En effet, l'exercice se résume à reformuler de manière positive les composantes de l'arbre à problèmes, à savoir le problème principal d'entrée, ainsi que les problèmes qui en constituent les causes directes, et les conséquences directes qui en découlent.

L'arbre à objectifs, dont les composantes (racines et branches) se sont constituées progressivement au fur et à mesure des propositions formulées par les membres du groupe, se présente comme suit :

2.2.1. L'objectif principal

L'objectif principal est formulé comme suit : **sauvegarde et valorisation du patrimoine historique et sa contribution plus efficiente au développement local.**

2.2.2. Les conséquences directes

Les conséquences directes de la réalisation de cet objectif principal se déclinent comme suit :

- La promotion du tourisme culturel et de l'artisanat traditionnel. Ces deux conséquences auront un impact positif certain sur le développement socio-économique de la ville.
- La sécurisation des constructions et monuments menaçant ruine et l'amélioration des conditions d'habitat et de vie en tissu ancien. Cette évolution sera déterminante dans le processus de réhabilitation et de valorisation du cadre bâti historique.
- La sauvegarde de la mémoire culturelle de la ville et, par conséquent, de l'identité de sa population, ce qui constitue un préalable à son épanouissement culturel.

2.2.3. Les objectifs principaux

Cinq objectifs principaux découlent de l'objectif principal ; on peut les résumer comme suit :

Sauvegarde du patrimoine physique de la ville

La réalisation de cet objectif implique une multitude d'actions qui se regroupent en trois catégories :

- Ce qui relève de l'impact de l'occupation humaine, comme la dédensification de la médina, la réduction ou le transfert des activités polluantes, l'amélioration des infrastructures de base en tissu ancien.
- L'amélioration des actions de sauvegarde, et ce par la réalisation d'études scientifiques et techniques en amont, et par l'amélioration de la qualification du personnel chargé de ces actions, sans omettre le renforcement des moyens financiers mobilisés à cette fin.
- Enfin, on citera toutes les actions de nature à limiter l'impact négatif des facteurs et des risques naturels, qu'ils soient géotechniques, hydrologiques, atmosphériques ou biologiques.

Préservation et promotion du patrimoine culturel immatériel

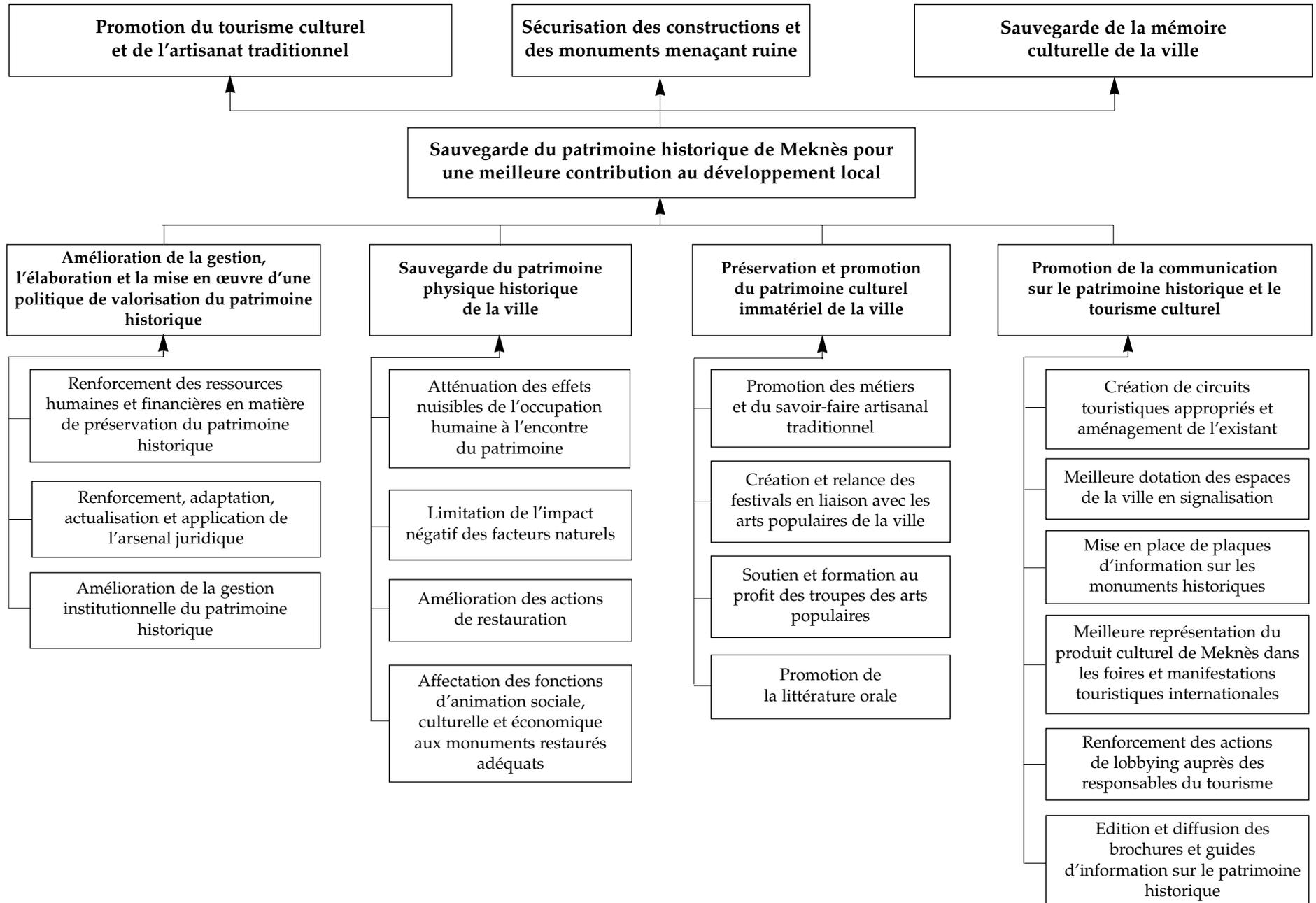
La sauvegarde du patrimoine immatériel, composante tout aussi importante de notre héritage historique, passe aussi par la réalisation d'un ensemble d'objectifs spécifiques. Certains sont en rapport avec l'artisanat et le savoir-faire qui la sous-tendent. A cet égard, il faut que des actions ciblées permettent d'assurer la transmission de ce savoir-faire à de nouvelles générations d'artisans. D'autres actions retenues sont orientées au profit des arts populaires et de la littérature orale menacés de disparition. La formation, le soutien matériel, la réhabilitation et/ou la création des espaces destinés à la présentation et à l'épanouissement de ces arts populaires sont ainsi proposés.

L'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique

Sans une réelle politique volontariste et efficiente de sauvegarde, aucun résultat tangible ne saurait être atteint. C'est pourquoi les membres du groupe ont mis en exergue la nécessité d'améliorer l'élaboration de cette politique, notamment par le renforcement des ressources humaines. L'amélioration de la mise en œuvre de cette politique est également un préalable qui passe, entre autres, par le renforcement, l'actualisation, l'adéquation et l'application de l'arsenal juridique de protection du patrimoine historique et par l'amélioration de la gestion institutionnelle, notamment par la création d'une institution locale spécialisée dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de Meknès.

Promotion de la communication sur le patrimoine historique et le tourisme culturel à Meknès

Partant du fait que le produit touristique culturel de Meknès est très peu médiatisé, une série d'objectifs est proposée pour améliorer cet état de faits. En premier lieu, des actions de promotion destinées à augmenter la vente du produit Meknès sur le marché international, telles qu'une meilleure représentation de ce produit dans les foires et manifestations touristiques internationales ou le renforcement des actions de lobbying auprès des tours opérateurs. Ensuite, des actions pour une meilleure visibilité du patrimoine historique de la ville, comme l'aménagement de l'existant et la création de nouveaux circuits touristiques plus appropriés, l'amélioration de la signalisation et la mise en place de plaques d'information sur les monuments historiques.



2.3. Plan d'action

La proposition d'un plan d'action a constitué une étape cruciale dans le processus du travail du groupe, structuré par la méthode PPO. Les travaux de cette phase ont été centrés sur l'analyse des alternatives et l'élaboration d'un plan d'action, en partant de l'arbre à objectifs confectionné par le groupe.

En passant en revue les objectifs arrêtés précédemment, et en tenant compte d'une série de critères comme la faisabilité, la compatibilité sociale, l'acceptation politique et les moyens disponibles, il s'est agi d'identifier des solutions pouvant s'inscrire dans une stratégie efficace et réaliste pour surmonter les problèmes et atteindre l'objectif principal. Le groupe s'est donc attelé à examiner et formuler les actions à mener, ainsi que les acteurs censés jouer un rôle déterminant pour leur concrétisation. Les résultats sont déclinés et décrits avec précision et détails dans le plan d'action ci-après :

Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement

Objectif central

- Sauvegarde du patrimoine historique à Meknès pour une meilleure contribution au développement local.

Objectifs globaux

- Contribution à la promotion du tourisme culturel et de l'artisanat traditionnel dans la ville de Meknès.
- Contribution à la sécurisation des constructions et des monuments menaçant ruine.
- Contribution à la sauvegarde de la mémoire culturelle de la ville.

Objectifs spécifiques

- Amélioration de la gestion, élaboration et mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine historique.
- Sauvegarde du patrimoine physique historique de la ville.
- Préservation et promotion du patrimoine culturel immatériel de la ville.
- Promotion de la communication sur le patrimoine historique et le tourisme culturel à Meknès.

Objectif spécifique 1

**Amélioration de la gestion, l'élaboration et la mise en œuvre
d'une politique de valorisation du patrimoine historique**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
<p>1.1. Les ressources humaines et financières en matière de préservation du patrimoine historique sont améliorées.</p>	<p>1.1.1. Augmenter le montant des rubriques réservées à la valorisation du patrimoine historique aux niveaux local et national.</p> <p>1.1.2. Créer des rubriques spécialisées : sauvegarde, réhabilitation et restauration aux niveaux local et national.</p> <p>1.1.3. Améliorer et renforcer la formation et le recrutement du personnel responsable dans le domaine de la valorisation du patrimoine historique.</p> <p>1.1.4. Créer des UFR spécialisées dans la valorisation du patrimoine au sein de l'université.</p> <p>1.1.5. Impliquer les instances nationales et internationales dans le financement des projets de sauvegarde du patrimoine historique de Meknès.</p> <p>1.1.6. Faciliter l'accès au crédit bancaire à des conditions avantageuses pour les actions de restauration et de sauvegarde.</p> <p>1.1.7. Encourager le développement du mécénat et le parrainage au profit des actions de restauration et de sauvegarde.</p> <p>1.1.8. Créer un fond permanent de collecte des donations au profit des actions de restauration et de sauvegarde.</p> <p>1.1.9. Instaurer un événement médiatique d'une grande ampleur pour la collecte de fonds au profit des actions de restauration et de sauvegarde.</p> <p>1.1.10. Réserver une partie des recettes générées par les monuments historiques (visites...) au profit de leur restauration.</p>	<p>Wilaya, collectivités locales, Délégation de la culture, Inspection des monuments historiques, Inspection régionale du MATEE, Délégation de l'artisanat, Chambre d'artisanat, université, services extérieurs de l'Urbanisme (Habitat, Agence urbaine), Délégation du tourisme, Habous, société civile, secteur privé, banques.</p>
<p>1.2. L'arsenal juridique est renforcé, adapté, actualisé et appliqué.</p>	<p>1.2.1. Collecter et répertorier les textes législatifs relatifs au patrimoine et à sa sauvegarde à Meknès.</p> <p>1.2.2. Veiller à l'actualisation et à l'application des textes relatifs à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique.</p> <p>1.2.3. Actualiser l'arrêté municipal permanent de Meknès concernant le patrimoine historique.</p> <p>1.2.4. Réactiver les comités de vigilance et donner suite à leurs propositions concernant les infractions portant atteinte au patrimoine historique.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Agence urbaine, Direction de l'habitat, Habous, Délégation de la culture, université (sciences juridiques), députés parlementaires de la ville.</p>
<p>1.3. La gestion institutionnelle du patrimoine historique est améliorée.</p>	<p>1.3.1. Préciser les attributions de chaque institution intervenant dans le domaine du patrimoine historique.</p> <p>1.3.2. Mener des actions coordonnées entre les différents acteurs de la ville de manière permanente.</p> <p>1.3.3. Instaurer des circulaires inter-ministérielles relatives à la gestion et aux actions de sauvegarde du patrimoine historique.</p> <p>1.3.4. Créer une institution locale chargée de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine historique (définir les prérogatives et les missions d'une agence locale spécialisée dans la gestion du patrimoine historique à l'instar de l'expérience de Fès (ADER) ; préparer et faire adopter un statut de cette agence locale ; doter l'agence de ressources humaines et financières appropriées).</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection régionale du MATEE, Délégation de la culture, Délégation de l'urbanisme et de l'habitat, Agence urbaine, Inspection des monuments historiques, Ordre des architectes, université.</p>

Objectif spécifique 2

**Sauvegarde et valorisation du patrimoine physique
historique de la ville (M2)**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
2.1. Les effets nuisibles de l'occupation humaine à l'encontre du patrimoine sont atténués. (M 2.1).	<p>2.1.1. Réaliser des études de diagnostic et inventorier les activités polluantes portant atteinte au patrimoine historique.</p> <p>2.1.2. Réduire l'impact négatif des activités polluantes identifiées affectant le patrimoine historique (acoustique, déchets solides, activités de tanneries et huileries, vibrations...).</p> <p>2.1.3. Faire bénéficier les populations de la médina des programmes d'habitat social et de lutte contre l'habitat insalubre dans la perspective de dédensifier le tissu ancien.</p> <p>2.1.4. Sensibiliser la population pour une prise de conscience au sujet du patrimoine historique.</p> <p>2.1.5. Améliorer les conditions de vie (lutte contre la pauvreté) dans les quartiers de la ville historique.</p> <p>2.1.6. Lutter contre l'occupation illégale et destructrice des monuments historiques.</p> <p>2.1.7. Sanctionner toute action qui porte préjudice au patrimoine historique et au cachet originel du tissu ancien et des monuments historiques.</p> <p>2.1.8. Respecter le patrimoine historique dans les actions d'urbanisation.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, ONG, université, secteur privé, mécènes, Délégation de la culture, Inspection régionale du MATEE, Agence urbaine, Délégation de l'habitat et OST, Délégation de l'artisanat.</p>
2.2. L'impact négatif des facteurs naturels est limité.	<p>2.2.1. Consolider et renforcer les constructions du patrimoine menacées par les risques naturels (séisme, inondations...).</p> <p>2.2.2. Limiter l'impact négatif des agents atmosphériques (précipitations, amplitudes thermiques, vents).</p> <p>2.2.3. Limiter l'impact négatif de l'hydrologie et de la géotechnique.</p> <p>2.2.3. Lutter contre la végétation sauvage, les animaux et les organismes nuisibles.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, bureaux d'étude, ENA, RADEM, faculté des sciences, Ordre des architectes, LPEE, ONG.</p>
2.3. Les actions de restauration sont améliorées.	<p>2.3.1. Elaborer un diagnostic sur l'état de dégradation des monuments historiques de la ville.</p> <p>2.3.2. Hiérarchiser les urgences en matière de sauvegarde et de restauration des monuments historiques.</p> <p>2.3.3. Etablir et mettre en œuvre un plan à court, moyen et long termes pour la restauration et la sauvegarde des monuments historiques.</p> <p>2.3.4. Réaliser les études scientifiques, archéologiques et techniques en amont des actions de restauration.</p> <p>2.3.5. Respecter le cachet originel des monuments historiques dans toute action de restauration.</p> <p>2.3.6. Contrôler davantage les actions de restauration et respecter les normes en vigueur.</p> <p>2.3.7. Renforcer la qualification du personnel chargé de la restauration.</p> <p>2.3.8. Renforcer les moyens financiers destinés à la restauration.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, universités, Délégation de la culture, Inspection des monuments historiques, Délégation du tourisme, LPEE, secteur privé, ONG.</p>
2.4. Des fonctions d'animation sociale, culturelle et économique sont conférées aux monuments restaurés adéquats.	<p>2.4.1. Evaluer les résultats des expériences antérieures de réutilisation des monuments historiques.</p> <p>2.4.2. Etudier les possibilités de valorisation économique, sociale et culturelle des monuments historiques par l'affectation d'activités ou de fonctions à ces monuments (maison d'hôtes, restaurants touristiques, musée, espace artisanal de production et de vente, animation des arts populaires, bibliothèque...), tout en préservant leur cachet initial (fondouks, grandes demeures, riads, borjs, hris, portes, places et placettes...).</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, secteur privé, Délégation du tourisme, Délégation de la culture et des monuments historiques, Délégation de l'artisanat, université, ONG.</p>

Objectif spécifique 3

Préservation du patrimoine culturel immatériel de la ville

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
3.1. Les métiers et le savoir-faire artisanal traditionnel sont promus.	<p>3.1.1 Identifier les métiers d'artisanat en difficulté et/ou en voie de disparition.</p> <p>3.1.2. Former de nouveaux artisans aux métiers en voie de disparition.</p> <p>3.1.3. Renforcer la formation professionnelle dans le domaine de l'artisanat.</p> <p>3.1.4. Promouvoir la commercialisation des produits de l'artisanat local.</p> <p>3.1.5. Améliorer la qualité des produits de l'artisanat local en vue de l'institution d'un label de l'artisanat meknassi.</p> <p>3.2.6. Faciliter l'accès aux crédits au profit des artisans.</p> <p>3.1.7. Favoriser l'approvisionnement en matières premières d'artisanat.</p> <p>3.1.8. Créer de nouveaux espaces pour les activités artisanales.</p> <p>3.1.9. Créer à l'échelle régionale un centre de requalification des maîtres artisans.</p> <p>3.1.10. Organiser des formations continues de qualification au profit des maîtres artisans.</p> <p>3.1.11. Favoriser l'insertion professionnelle des lauréats de la formation professionnelle artisanale.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, Chambre d'artisanat, Délégation de l'artisanat, Délégation de la culture, Conseil de la ville, Conseil régional, banques, associations professionnelles, coopératives d'artisans, ONG.</p>
3.2. Des festivals en liaison avec les arts populaires de la ville sont créés ou relancés.	<p>3.2.1. Relancer le festival de fantasia.</p> <p>3.2.2. Animer des semaines de l'artisanat.</p> <p>3.2.3. Organiser des festivals d'arts populaires (Aïssaoua, Hmadcha, Malhoune, Ahl Itouat...).</p> <p>3.2.4. Créer des expositions permanentes des produits de l'artisanat local et régional.</p>	<p>Wilaya, Conseil de la ville, Inspection des monuments historiques, Conseil régional, Délégation de l'artisanat, Délégation de la culture, associations professionnelles,</p>
3.3. Les troupes d'arts populaires sont soutenues et formées.	<p>3.3.1. Répertorier l'ensemble des troupes des arts populaires caractéristiques de la ville de Meknès.</p> <p>3.3.2. Créer des espaces d'animation culturelle pour les groupes des arts populaires.</p> <p>3.3.3. Soutenir matériellement les troupes d'art populaire.</p> <p>3.3.4. Assurer la formation de nouveaux artistes apprentis dans le domaine des arts populaires.</p>	<p>Délégation du tourisme, Centre régional du tourisme, ONG, secteur privé, mécènes.</p>
3.4. La littérature orale est promue.	<p>3.4.1. Créer, réhabiliter et relancer des espaces de promotion de la littérature orale.</p> <p>3.4.2. Préserver et archiver la littérature orale sur des supports appropriés.</p>	

Objectif spécifique 4

Promotion de la communication sur le patrimoine historique
et le tourisme culturel à Meknès

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
4.1. Des circuits touristiques appropriés sont créés et l'existant est aménagé.	<p>4.1.1. Identifier de nouveaux sites à intégrer dans le circuit touristique.</p> <p>4.1.2. Confectionner plusieurs circuits en fonction de la durée de séjour des touristes.</p> <p>4.1.3. Intégrer des activités d'animation culturelle et artistique dans certains espaces du circuit touristique.</p> <p>4.1.4. Intégrer les lieux d'activités artisanales et commerciales traditionnelles dans le circuit touristique.</p> <p>4.1.5. Créer des sanitaires appropriés tout au long du circuit touristique.</p> <p>4.1.6. Dégager l'espace du circuit de l'occupation illégale des activités informelles (marchands ambulants).</p> <p>4.1.7. Lutter contre le harcèlement des touristes par les faux guides, les marchands et les mendiants.</p> <p>4.1.8. Assurer une formation appropriée aux guides touristiques.</p>	<p>Autorité locales, Délégation du tourisme, collectivités locales, professionnels du tourisme, Délégation de la culture, Délégation de l'artisanat, journalistes spécialisés, maisons de la culture, Inspection des monuments historiques, ONG, CRT, tours opérateurs et agences de voyage, Conseil de la ville.</p>
4.2. L'espace de la ville est mieux doté en signalisation.	<p>4.2.1. Installer des panneaux de signalisation en plusieurs langues, visibles et bien déployés dans l'espace de toute l'agglomération et en particulier dans la ville historique.</p> <p>4.2.2. Installer des cartes géantes de la ville aux points stratégiques, indiquant les circuits touristiques et les principaux monuments et toutes informations utiles pour les touristes.</p>	
4.3. Des plaques d'information sont mises en place sur les monuments historiques.	<p>4.3.1. Identifier les sites historiques et les musées qui seront dotés de plaques d'information.</p> <p>4.3.2. Rédiger des textes d'information concis, clairs et communicatifs sur les monuments et les musées.</p> <p>4.3.3. Fabriquer des plaques d'information gravées et lisibles sur les monuments et les musées.</p> <p>4.3.4. Installer à proximité des monuments et à l'entrée des musées des plaques d'information gravées et lisibles, en plusieurs langues sur le monument ou le musée.</p>	
4.4. Des brochures et des guides d'information sur le patrimoine historique sont édités et diffusés.	<p>4.4.1. Identifier les besoins réels d'information des touristes sur la ville et son patrimoine.</p> <p>4.4.2. Produire de nouveaux guides, brochures et affiches.</p> <p>4.4.3. Elargir la diffusion gratuite des affiches et brochures de promotion du patrimoine historique et du tourisme culturel à Meknès.</p> <p>4.4.4. Produire des films documentaires sur le patrimoine historique de Meknès.</p> <p>4.4.5. Diffuser à l'échelle locale, nationale et internationale les films documentaires sur le patrimoine historique de Meknès.</p> <p>4.4.6. Créer un site web sur le patrimoine historique à Meknès.</p> <p>4.4.7. Mettre en place une ligne téléphonique verte au service des touristes.</p> <p>4.4.8. Afficher les coordonnées de la ligne verte et du site web sur les cartes géantes proposées.</p>	
4.5. Le produit culturel de Meknès est mieux représenté dans les foires et manifestations touristiques internationales.	<p>4.5.1. Sensibiliser les professionnels du tourisme sur l'importance de leur participation aux foires et expositions touristiques.</p> <p>4.5.2. Renforcer la représentation du produit culturel de Meknès dans les foires et les expositions touristiques internationales.</p> <p>4.5.3. Organiser des colloques et séminaires sur le patrimoine historique et le tourisme culturel à Meknès.</p> <p>4.5.4. Créer de nouveaux musées consacrés aux arts populaires à Meknès.</p>	
4.6. Renforcement des actions de lobbying auprès des responsables et professionnels du tourisme.	<p>4.6.1. Identifier les professionnels du tourisme qui ont un impact sur la fréquentation touristique.</p> <p>4.6.2. Sensibiliser les professionnels locaux du tourisme pour exercer un travail de lobbying auprès des tours opérateurs et autres organismes et professionnels en rapport avec le tourisme.</p>	

3. Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional

L'objectif des groupes de travail restreints, pour chaque thématique retenue comme prioritaire, est de construire un schéma de planification, outil qui permet de concevoir et de finaliser des actions à même de contribuer à la résolution des problèmes identifiés et de promouvoir le développement durable de la ville et de son environnement. La démarche suivie, dans le cadre de la planification par objectif (PPO), est progressive, logique et déductive. La cohérence est à chercher dans l'articulation entre trois phases complémentaires :

- analyse de la problématique ;
- déduction des objectifs ;
- proposition d'un plan d'action.

3.1. Analyse de la problématique

3.1.1. Clarification de la thématique d'intervention

Sur la base des acquis et des résultats des ateliers Consultations de ville, le groupe de travail restreint s'est attelé à clarifier la thématique relative au cadre de vie et au statut de la ville comme pôle régional. Cette clarification de la problématique, qui se présente comme une étape incontournable de la planification par objectif, implique une définition claire et une compréhension commune des problèmes que le processus Agendas 21 doit contribuer à résoudre.

La problématique en question telle qu'exprimée à l'issue des débats des ateliers de consultation est la suivante : les problèmes liés à la gestion de divers secteurs (habitat non réglementaire, déchets solides, espaces verts, transport urbain, artères et places publiques, etc.) font que la ville de Meknès offre l'image d'une cité mal entretenue. Cette situation a des conséquences négatives sur la qualité du cadre de vie des habitants et sur le statut de la ville

comme capitale régionale, ce qui constitue une contrainte pour son développement durable.

Partant de cette formulation, la réflexion et les débats engagés entre les membres du groupe de travail, sous forme d'un brainstorming, ont permis de clarifier et d'enrichir cette problématique à partir des axes d'orientation suivants :

- la promotion de la ville de Meknès comme pôle régional est indissociable de l'amélioration de son cadre de vie ;
- le développement de la ville, qui passe par l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, doit viser en priorité le développement de l'homme ;
- toute planification et action de développement doit suivre la démarche participative, seule à même de garantir au processus durabilité, efficacité et crédibilité ;
- l'amélioration du cadre de vie et la promotion de la ville ainsi que le développement qu'elles impliquent sont liés à la gestion et à la qualification des ressources humaines (lutte contre l'analphabétisme, éducation, formation) ainsi qu'à l'insertion professionnelle et sociale des habitants ;
- l'amélioration du cadre de vie et l'amélioration de l'attractivité de la ville passent par la mise en œuvre d'investissements dans le domaine des infrastructures de base et des équipements socio-culturels ;
- les défaillances dans la gestion des différents secteurs de la ville proviennent en grande partie des insuffisances des méthodes de planification urbaine. Cette dernière doit être fondée sur une démarche intégrée et globale.

3.1.2. Formulation du problème central

Si les problèmes de développement de la ville sont articulés les uns aux autres, ils n'ont cependant pas la même importance ni le même statut. Une fois les problèmes – que le projet doit contribuer à résoudre – identifiés et reconnus comme tels, il s'agit de les sérier et

de les hiérarchiser pour faire ressortir le problème principal ainsi que ses causes et ses conséquences.

Le brainstorming des problèmes, procédé privilégié par le groupe de travail, a permis de retenir la formulation suivante du problème central : **Détérioration du niveau et qualité de vie et altération de l'image de la ville de Meknès.**

Les motivations qui ont conduit à cette formulation peuvent être explicitées comme suit :

La ville de Meknès connaît un processus marqué par une triple détérioration :

- La détérioration du niveau de vie des habitants en termes de faiblesse de créations d'emplois, de génération de revenus et de pouvoir d'achat. Cette réalité se traduit par l'extension de la pauvreté et les difficultés d'accès à des services urbains de qualité.
- La qualité de vie à Meknès subit un processus de dégradation, phénomène qui concerne non seulement les aspects physiques du cadre de vie, les aspects urbanistiques et esthétiques de la ville, mais s'étend à l'animation culturelle et aux services éducatifs et de loisirs qui restent de qualité très modeste.
- Troisième élément, et non des moindres, l'image de la ville dans son environnement interne, vis-à-vis des ses propres résidents, mais aussi l'image qu'elle projette sur son environnement régional connaissent un phénomène d'altération qui ne sert pas la ville et ne favorise pas, non plus, son décollage socio-économique.

Le débat au sein du groupe de travail a permis également de relever que les trois aspects sont loin d'être dissociés et qu'il existe une relation dialectique entre la dynamique qui caractérise les deux premiers aspects et la qualité de l'image de la ville. De ce point de vue, Meknès, pour reprendre son statut de pôle régional et aspirer à le garder durablement, doit nécessairement passer par un processus de requalification.

3.1.3. Causes directes du problème central

Les débats au sein du groupe de travail réduit ont permis d'identifier quatre causes directes, qui se présentent en fait comme des problèmes spécifiques et facteurs explicatifs du problème central.

Equipements et services urbains de base limités

Par rapport aux besoins de la population, les équipements et services urbains de base présentent des insuffisances d'ordre quantitatif et qualitatif. Cette situation a un impact négatif sur le niveau et la qualité de vie des résidents dans la ville, et contribue à réduire le rayonnement de Meknès et à limiter son rôle de pôle régional.

Ces insuffisances concernent particulièrement les secteurs de la santé, de l'habitat, de l'éducation, des transports ainsi que les secteurs socio-culturels.

Limites d'une bonne gouvernance locale

La question de la gouvernance a été omniprésente dans les différents débats et réflexions qui ont rythmé les séances de travail du groupe. Elle a été considérée par le groupe de travail réduit comme une cause principale du problème central.

On rappellera que les limites à la bonne gouvernance sont liées à des facteurs éducatifs et culturels, des facteurs institutionnels et au cadre législatif et réglementaire. Plus précisément, les limites de la bonne gouvernance s'expliquent par :

- les insuffisances au niveau de la gestion institutionnelle des services publics urbains ;
- les réglementations déficientes et/ou inefficaces notamment dans le domaine de la gestion de ces services ;
- l'absence d'une vision clairement définie pour le devenir de la ville ;
- les limites au niveau de la coordination entre les différents intervenants de la ville ;

- les carences des ressources humaines spécialisées dans la gestion optimale de la ville ;
- la faible participation de la société civile à cette gestion ;
- l'absence de concertation autour du devenir de la ville.

Sous l'angle institutionnel, les défaillances de la bonne gouvernance se situent à trois niveaux de fonctions, par ailleurs complémentaires : la planification, le financement et la gestion du développement local.

Dynamique économique insuffisante

Au regard des indicateurs de performances sectorielles et du niveau général de l'activité économique de la ville, le groupe de travail réduit a constaté l'absence de dynamisme économique que seuls une croissance soutenue et un développement intégré sont à même d'impulser. Cette situation défavorable découle elle-même de facteurs économiques, humains et structurels :

- Faiblesse et inadéquation de l'investissement : ces insuffisances proviennent de la persistance de l'entrave administrative et financière, des défaillances de la gestion des zones industrielles et des opportunités d'investissement non saisies en faveur du développement de la ville.
- Insuffisante qualification des ressources humaines, induite elle-même par trois types de causes : inadéquation du système de formation, du niveau encore faible de l'encadrement de la population par le système de formation et une formation continue encore peu développée pour répondre aux défis et aux exigences de la compétitivité, tant au niveau national qu'au niveau international.
- Extension des activités non organisées : cette prolifération d'activités informelles n'épargne aucun secteur de la ville. Cette expansion dans les formes qui la caractérisent constitue un manque à gagner pour l'économie de la ville et contribue à fragiliser le tissu économique.

- Faible performance des secteurs productifs, elle-même liée à la régression de l'artisanat, au caractère peu concurrentiel de ses secteurs, à l'insuffisante création d'emplois et à des capacités de recherche, d'innovation et de créativité limitées.

Faible communication autour des potentialités de la ville de Meknès

Plus précisément, on remarque que les programmes de sensibilisation de la population sont rares, que l'information sur la ville, sur ses potentialités, ses atouts et ses contraintes ne circulent pas ou circulent mal, et que les campagnes de promotion de la ville restent épisodiques. A cela s'ajoutent les déficits au niveau de la documentation sur la ville et l'inconsistance des canaux d'information et des mass média locaux de la ville.

Dégradation de l'environnement urbain de la ville

La dégradation de l'environnement urbain est liée à plusieurs facteurs, parmi lesquels – malgré l'existence d'actions ponctuelles – figurent les limites persistantes dans la gestion des déchets, les déficits en espaces verts et la dégradation de l'existant. D'autres facteurs comme l'aggravation de la pollution sonore et les déficits dans le domaine de l'éducation environnementale participent également à cette dégradation de l'environnement urbain.

3.1.4. Conséquences directes du problème central

L'analyse des causes directes du problème central a permis de déduire cinq conséquences majeures :

Attractivité et rayonnement de la ville limités

La ville de Meknès, en comparaison avec les métropoles nationales, exerce peu d'attraction à l'égard des investisseurs potentiels comme à l'égard du personnel qualifié et des cadres. Corrélativement, son rayonnement, notamment économique et culturel au niveau régional et national, se trouve de plus en plus réduit.

Potentiel humain peu valorisé et émigration de l'élite

Avec la tendance à la mondialisation, la globalisation des économies et l'intensification de la compétitivité, le facteur humain a plus que jamais acquis son statut de facteur stratégique de la concurrence. Dans ce contexte, Meknès dispose d'un potentiel humain certain mais peu valorisé, dans la mesure où l'utilisation des compétences n'est pas optimale, et l'encouragement de la créativité par une bonne gestion des ressources humaines reste l'exception. Il s'ensuit que l'élite de la ville, dont le rôle dans la promotion de cette dernière est incontournable, émigre dès que l'occasion se présente, à Rabat et Casablanca, voire à l'étranger.

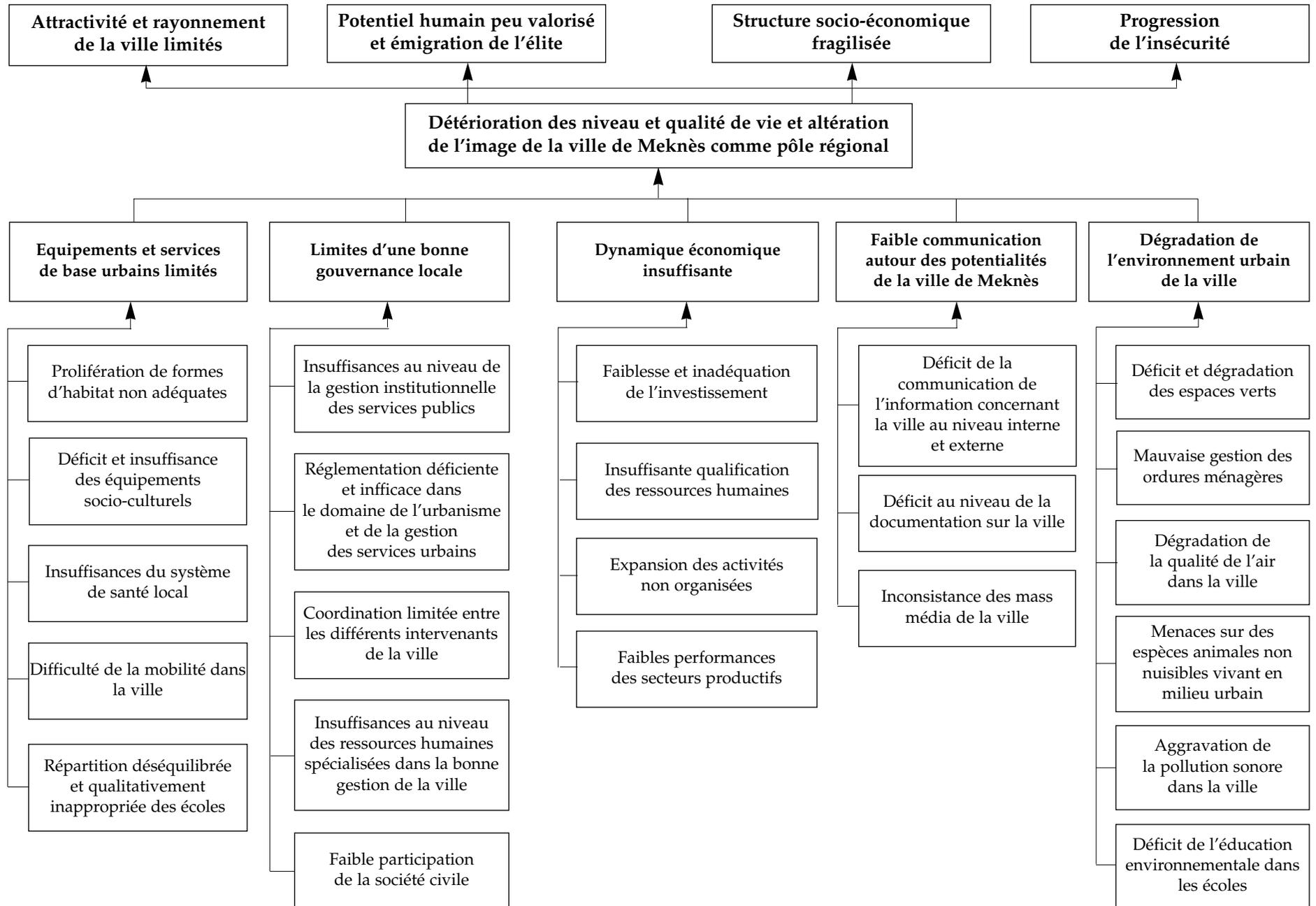
Structure socio-économique fragilisée

La fragilité de la structure économique est liée aussi bien à la nature et à la qualité des composantes de l'économie locale qu'à la

faiblesse du marché intérieur, découlant elle-même du bas niveau de vie. L'absence de secteur stratégique d'investissement qui jouerait un rôle structurant pour l'économie de la ville et les contraintes multidimensionnelles (concurrence internationale, climat social interne aux entreprises...) pèsent sur le secteur d'exportation et augmentent la fragilité de l'économie locale.

Progression de l'insécurité

Autre conséquence et tendance qui caractérisent l'environnement interne de la ville, l'insécurité progresse et prend des formes multiples, allant des formes de violence dont pâtissent certaines catégories de la population (femmes, enfants) à des cas d'insécurité économique en passant par les difficultés d'accès aux services urbains.



3.2. Formulation des objectifs

Un objectif correspond à la réalisation d'une situation souhaitée après la solution des problèmes identifiés. La construction des objectifs de même que leur formulation et leur structuration/hierarchisation sont directement déduites de l'arbre à problèmes. Il s'ensuit que la hiérarchie des objectifs a pour fondement celle des problèmes et que l'arbre à objectifs doit être construit en cohérence avec l'arbre à problèmes. Il s'agit en somme de reformuler, à chaque niveau d'analyse, les situations négatives, les problèmes en l'occurrence, en situations positives, celles de l'objectif.

La correspondance doit être établie à trois niveaux :

- le problème central/objectif fondamental ;
- causes ou problèmes spécifiques/moyens ou objectifs spécifiques ;
- conséquences/effets.

Globalement, cette correspondance doit être vérifiée entre l'arbre à problèmes et l'arbre à objectifs.

3.2.1. L'objectif primaire (fondamental)

Les objectifs sont, au même titre que les problèmes, hiérarchisés. Dans cette logique, le problème central se transforme en objectif fondamental dont il est la réplique. Cet objectif, dit aussi primaire, a été formulé par le groupe de travail comme suit : amélioration du niveau et qualité de vie à Meknès et promotion de l'image de la ville comme pôle régional.

3.2.2. Les objectifs spécifiques

La réalisation de cet objectif fondamental requiert, à son tour, la satisfaction d'objectifs spécifiques se présentant comme les moyens permettant d'atteindre l'objectif fondamental. Ces moyens sont au nombre de cinq :

Création d'équipements et services urbains et amélioration de l'existant

Cet objectif sera atteint par la résorption des formes d'habitat non adéquates, la promotion des équipements socio-culturels, l'amélioration du système de santé local, la facilitation de la mobilité dans la ville et la répartition rationnelle et de qualité des écoles.

Promotion de la bonne gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance locale est conditionnée par une meilleure gestion institutionnelle des services publics, le renforcement du dispositif juridique dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion des services urbains, l'amélioration de la coordination entre les différents intervenants de la ville, le renforcement des capacités des ressources humaines spécialisées dans la gestion de la ville et la promotion de la participation de la société civile.

Dynamisation d'une économie au service du développement humain de la ville

La réalisation de cet objectif dépend à son tour de l'encouragement des investissements répondant mieux aux besoins du développement durable de la ville, de la qualification des ressources humaines, de l'amélioration de l'organisation des activités économiques et de celle des performances des secteurs productifs.

Promotion de la communication autour des potentialités de la ville

Cet objectif requiert notamment une meilleure circulation de l'information concernant la ville au double niveau interne et externe, le renforcement de la documentation sur la ville et l'encouragement des mass média.

Préservation de l'environnement urbain de la ville, conditionné notamment par l'augmentation des espaces verts et l'amélioration de leur qualité, une meilleure gestion des ordures ménagères,

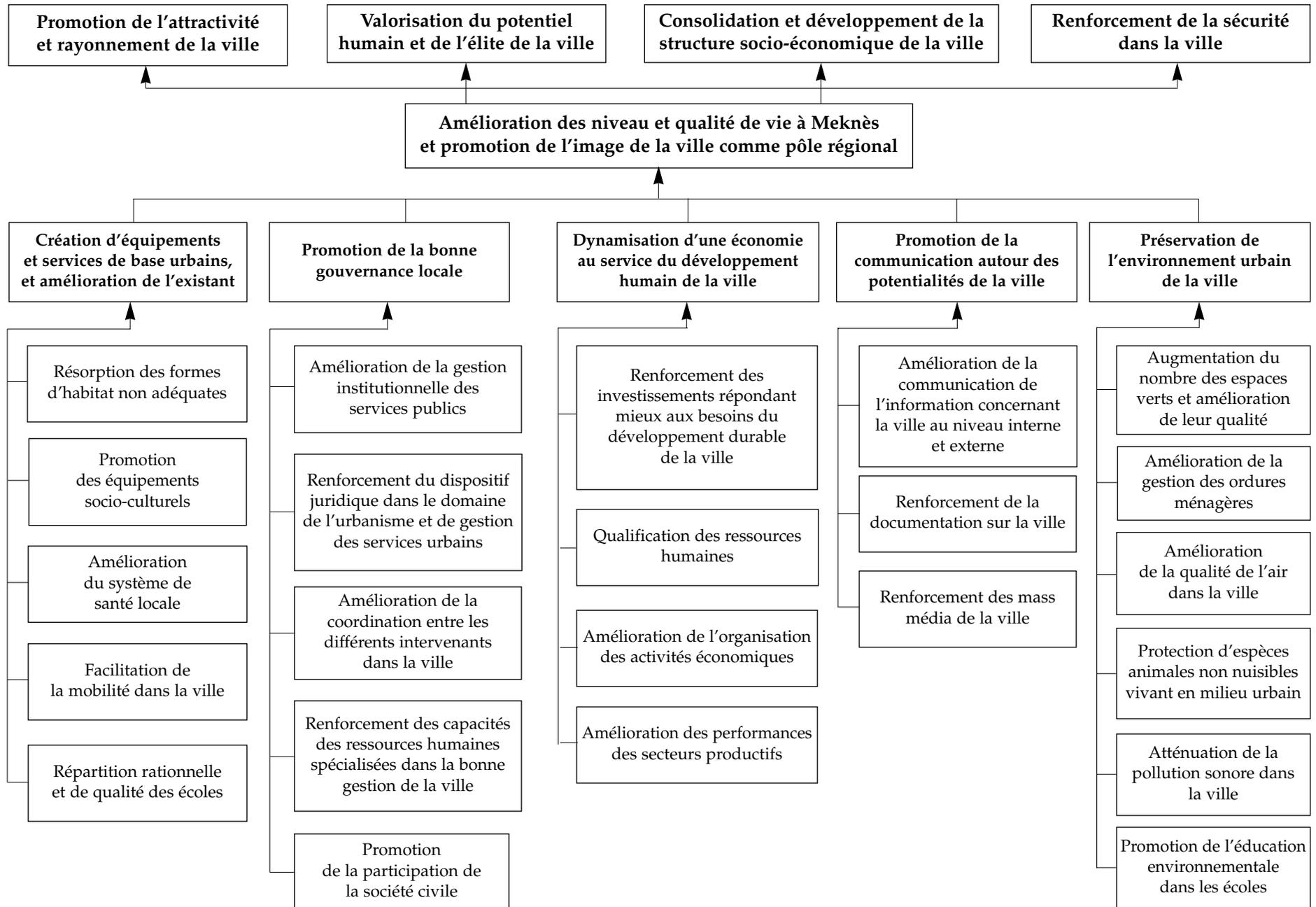
l'amélioration de la qualité de l'air dans la ville, l'atténuation de la pollution sonore en milieu urbain, la promotion de l'éducation environnementale dans les écoles.

C'est en fait la réalisation de tous ces objectifs spécifiques impliquant des interventions aux plans infrastructurel, économique, institutionnel et environnemental, associées à une communication appropriée et permanente pour faire connaître les potentialités de la ville, qui pourrait aider à la concrétisation de l'objectif principal.

3.2.3. Les effets

Si l'objectif principal est atteint, le développement qui s'ensuit produira notamment les effets suivants :

- promotion de l'attractivité et rayonnement de la ville ;
- valorisation du potentiel humain et de l'élite de la ville ;
- consolidation et développement de la structure socio-économique de la ville ;
- renforcement de la sécurité dans la ville.



3.3. Ebauche d'un plan d'action

Premier résultat tangible et pertinent parce qu'il prépare l'action, l'élaboration du schéma de planification se présente comme une étape-clé du processus d'Agendas 21 pour le développement urbain. Le schéma de planification se présente comme l'aboutissement à la fois d'un travail intense de diagnostic, d'analyse et de mise en contexte, et surtout le résultat d'un processus de concertation et de participation à l'élaboration des projets de développement de la ville.

Précisons toutefois qu'il s'agit bien d'une ébauche de plan qui devrait être affinée et enrichie. La tenue des 2^e ateliers Consultations de ville offre la première opportunité pour approfondir cette ébauche et surtout la rendre plus à même d'inspirer, voire d'impulser et de mettre en œuvre les actions de développement dont a besoin la ville. Ces actions visent à élever le niveau de vie, à améliorer le cadre de vie des habitants et à promouvoir l'image de la ville, afin d'assurer la requalification de la ville de Meknès.

Pour chaque objectif spécifique il s'agit de détailler les actions à entreprendre et surtout – étape fondamentale parce que déterminante de la faisabilité du plan d'action – identifier les acteurs concernés par ces actions.

Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional

Objectif central

- Amélioration du niveau et de la qualité de vie à Meknès et promotion de l'image de la ville comme pôle régional.

Objectifs globaux

- Contribution à la promotion de l'attractivité et du rayonnement de la ville.

- Contribution à la valorisation du potentiel humain et de l'élite de la ville.
- Contribution à la consolidation et au développement de la structure socio-économique de la ville.
- Contribution au renforcement de la sécurité dans la ville.

Objectifs spécifiques

- Création d'équipements et services de base urbains et amélioration de l'existant.
- Promotion de la bonne gouvernance locale.
- Dynamisation d'une économie au service du développement humain de la ville.
- Promotion de la communication autour des potentialités de la ville de Meknès.
- Préservation de l'environnement urbain de la ville.

Objectif spécifique 1
**Création d'équipements et services de base urbains
et amélioration de l'existant**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
1.1. Les formes d'habitat non adéquates sont résorbées.	<p>1.1.1. Développer une stratégie intégrée axée sur l'habitat social.</p> <p>1.1.2. Actualiser les données relatives à l'habitat inadéquat.</p> <p>1.1.3. Faciliter la mobilisation des terrains appropriés aux programmes de lutte contre l'habitat inadéquat.</p> <p>1.1.4. Réglementer les conditions d'octroi des lots.</p> <p>1.1.5. Assurer un accompagnement social adéquat dans les programmes de lutte contre l'habitat insalubre.</p> <p>1.1.6. Veiller à l'adéquation des locaux professionnels en respectant les normes en vigueur.</p>	Collectivités locales, Agence urbaine, autorités, Habitat (OST), Domaine, Habous, ONG, secteur privé, société civile.
1.2. les équipements socio-culturels sont promus.	<p>1.2.1. Construire et équiper de nouvelles structures socio-culturelles.</p> <p>1.2.2. Améliorer les moyens humains et matériels des structures socioculturelles existantes.</p> <p>1.2.3. Créer des manifestations socio culturelles.</p> <p>1.2.4. Elaborer des programmes annuels d'activités culturelles.</p> <p>1.2.5. Elaborer une stratégie culturelle intégrée pour la ville.</p> <p>1.2.6. Promouvoir une politique de relations publiques (information continue du grand public sur les activités programmées).</p> <p>1.2.7. Créer des espaces de loisirs et de sport dans les quartiers.</p> <p>1.2.8. Assurer une meilleure ouverture et rayonnement des structures de loisirs sur leur environnement.</p> <p>1.2.9. Identifier l'existant en matière d'équipements socio-culturel et établir un bilan.</p> <p>1.2.10. Assurer la couverture de nouveaux besoins et diversifier la population cible.</p>	Collectivités locales, Département chargé de la jeunesse, ministère des Affaires culturelles, ministère des Affaires sociales, secteur privé, ONG, mass média, université, société civile.
1.3. Le système de santé local est amélioré.	<p>1.3.1. Créer et renforcer les centres de santé et de diagnostics médicaux.</p> <p>1.3.2. Rénover le matériel médical vétuste.</p> <p>1.3.3. Renforcer la communication et la sensibilisation au sein de la société.</p> <p>1.3.4. Améliorer la qualité des soins.</p> <p>1.3.5. Informer et sensibiliser au niveau des structures de santé et à l'extérieur.</p> <p>1.3.6. Développer des actions d'hygiène.</p> <p>1.3.7. Améliorer la qualité de la prise en charge au niveau des services d'urgence.</p> <p>1.3.8. Développer une stratégie locale d'information en matière de la planification de la santé.</p> <p>1.3.9. Renforcer l'assistance sociale.</p> <p>1.3.10. Rendre opérationnels les centres de santé existants.</p> <p>1.3.11. Elaborer un cadre juridique de contrôle du secteur privé.</p> <p>1.3.12. Assurer la formation continue et le perfectionnement des ressources humaines de la santé.</p> <p>1.3.13. Dynamiser la collaboration entre le département de la santé et les bureaux municipaux d'hygiène.</p> <p>1.3.14. Créer et améliorer la qualité des services de toilettes publiques.</p>	Ministère de la santé, collectivité locales, ONG, médias, secteur privé, autorités locales, société civile.

Objectif spécifique 1 (suite)
**Création d'équipements et services de base urbains
et amélioration de l'existant**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
1.4. Facilitation de la mobilité dans la ville.	1.4.1. Elaborer un schéma directeur de circulation. 1.4.2. Actualiser et respecter les arrêtés communaux de circulation. 1.4.3. Evacuer les voies publiques occupées par les marchands ambulants. 1.4.4. Revoir et régler l'occupation temporaire du domaine public. 1.4.5. Encourager la création de nouveaux moyens de transport. 1.4.6. Promouvoir des zones piétonnes appropriées. 1.4.7. Rationaliser la circulation générale à l'intérieur de la ville. 1.4.8. Rationaliser le choix des stations de grands taxis. 1.4.9. Adopter des critères objectifs, fondés sur les besoins de la population, dans la répartition des voies de circulation des bus. 1.4.10. Assurer le respect des règles de la circulation à l'intérieur de la ville. 1.4.11. Créer de nouveaux parkings. 1.4.12. Organiser l'activité de gardiennage des véhicules. 1.4.13. Développer le transport universitaire. 1.4.14. Organiser la circulation piétonne. 1.4.15. Améliorer l'accessibilité des handicapés.	Commune, autorités locales, police, gendarmerie, collectivités locales, RATUM, secteur privé, société civile, associations professionnelles des transporteurs, IRATEE.
1.5. Une répartition rationnelle et de qualité des écoles est assurée.	1.5.1. Créer de nouvelles écoles dans les quartiers à forte densité. 1.5.2. Veiller à l'ouverture des établissements scolaires sur leurs quartiers. 1.5.3. Dynamiser le travail des associations au sein des écoles, notamment les associations des parents d'élèves. 1.5.4. Améliorer la qualité des équipements des établissements scolaires. 1.5.5. Doter les établissements scolaires du matériel didactiques adéquat et former les instituteurs à leur utilisation. 1.5.6. Encourager les activités artistiques et de loisir au sein des établissements scolaires.	Délégation de l'éducation, collectivités locales, ONG, associations des quartiers, associations des parents d'élèves, autorités locales.

Objectif spécifique 2

Promotion de la bonne gouvernance locale

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
2.1. La gestion institutionnelle des services publics est améliorée.	<p>2.1.1. Répertorier et définir le rôle de chaque service public (gestion administrative, financière...).</p> <p>2.1.2. Assurer une information permanente sur les services publics de la ville (statuts, fonction, réalisations, réglementations, projets...).</p> <p>2.1.3. Moderniser le système de gestion interne des services publics.</p> <p>2.1.4. Elaborer un plan cartographié de la ville dans lequel figure la localisation des activités et des institutions.</p> <p>2.1.5. Développer des services de proximité et améliorer la qualité de la prestation des institutions.</p> <p>2.1.6. Lutter contre la corruption.</p> <p>2.1.7. Promouvoir la transparence dans la gestion des dossiers publics.</p>	Collectivités locales, services extérieurs de l'Etat, établissements publics, régions autonome, autorités locales, société civile, associations professionnelles, IRATEE.
2.2. Le dispositif juridique dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion des services urbains est renforcé.	<p>2.2.1. Répertorier le dispositif juridique existant concernant la gestion des services urbains.</p> <p>2.2.2. Identifier les lacunes et les handicaps de l'existant.</p> <p>2.2.3. Proposer une actualisation du dispositif existant en fonction des besoins (circulaires, décrets, notes de service...).</p> <p>2.2.4. Suivre et évaluer l'application des textes juridiques adoptés.</p> <p>2.2.5. Mettre en place des structures de consultation et de service juridiques dans les établissements et les services publics.</p>	Autorités locales, collectivités locales, Habitat, OST, société civile et associations professionnelles, IRATEE, université.
2.4. La coordination entre les différents intervenants dans la ville est améliorée.	<p>2.4.1. Déterminer et énumérer les différents niveaux de coordination entre les intervenants (technique, administratif, financier...).</p> <p>2.4.2. Créer des commissions de coordination intersectorielles permanentes</p> <p>2.4.3. Organiser des rencontres thématiques en présence de tous les concernés, notamment les ONG.</p> <p>2.4.4. Elaborer une vision claire, partagée par l'ensemble des acteurs pour le développement de la ville.</p> <p>2.4.5. Promouvoir le partenariat au niveau local, national et international.</p>	
2.5. Les capacités des ressources humaines spécialisées dans la bonne gestion de la ville sont renforcées.	<p>2.5.1. Identifier les compétences humaines existantes dans la ville.</p> <p>2.5.2. Planifier un programme de formation continue par spécialité.</p> <p>2.5.3. Suivre et évaluer le rendement des ressources humaines.</p> <p>2.5.4. Réactualiser les programmes de formation continue.</p> <p>2.5.5. Redéployer les ressources en fonction de critères objectifs.</p>	Autorités locales, services extérieurs de l'Etat, associations et organisations professionnelles, chambres professionnelles, société civile, IRATEE, OFPPT, université.
2.6. La participation de la société civile est promue.	<p>2.6.1. Inciter la société civile à la participation dans la promotion de la bonne gouvernance locale.</p> <p>2.6.2. Renforcer les capacités de la société civile (formations appropriées, appui institutionnel, mise en réseau...).</p> <p>2.6.3. Impliquer la société civile dans la prise de décision selon les domaines d'action et en fonction de critères objectifs.</p>	

Objectif spécifique 3

**Dynamisation d'une économie au service
du développement humain de la ville**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
3.1. Les investissements sont renforcés et répondent mieux aux besoins du développement durable de la ville.	<p>3.1.1. Créer de nouvelles zones industrielles et améliorer la gestion des zones existantes.</p> <p>3.1.2. Simplifier les démarches administratives, financières et foncières pour l'investissement.</p> <p>3.1.3. Diagnostiquer, évaluer et prospector les créneaux d'investissement.</p> <p>3.1.4. Encourager les PME.</p> <p>3.1.5. Créer les conditions de la compétitivité et de la concurrence transparente.</p> <p>3.1.6. Encourager les projets d'investissement des RME.</p> <p>3.1.7. Renforcer l'investissement dans la ville et dans la région par des incitations fiscales, préférentielles et ciblées.</p> <p>3.1.8. Favoriser les projets qui préservent l'environnement et la création d'emplois durables.</p>	Collectivités locales, autorités locales, associations, banques, CGEM, université, ONG internationales, CRI, partenaires étrangers, associations professionnelles, IRATEE.
3.2. Les ressources humaines sont qualifiées.	<p>3.2.1. Rénover et adapter le système de formation.</p> <p>3.2.2. Renforcer l'encadrement de la population par le système de formation.</p> <p>3.2.3. Développer la formation continue.</p> <p>3.2.4. Initier à la formation continue.</p> <p>3.2.5. Veiller au respect des méthodes et normes de la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, motivation, promotion...).</p> <p>3.2.6. Reconnaître et valoriser l'effort et le travail.</p>	Collectivités locales, associations professionnelles, centres de formation OFPPT, secteur privé, écoles de formation des cadres, services extérieurs de l'Etat, collectivités locales, associations de lauréats, partenaires étrangers, ONG internationales, entreprises de l'économie sociale, ANAPEC.
3.3. Les activités économiques sont mieux organisées.	<p>3.3.1. Renforcer les échanges inter-branches et intersectoriels.</p> <p>3.3.2. Encourager la transition de l'informel au secteur organisé.</p> <p>3.3.3. Renforcer la structuration des activités économiques (chambres...)</p> <p>3.3.4. Créer des réseaux professionnels et encourager les actions de partenariat.</p> <p>3.3.5. Encourager la création d'associations des zones industrielles.</p>	Autorités locales, secteur privé, services extérieurs de l'Etat, collectivités locales, associations, université, ministère des Finances, partenaires étrangers, ONG internationales, ANAPEC.
3.4. Les performances des secteurs productifs sont améliorées.	<p>3.4.1. Développer les activités artisanales.</p> <p>3.4.2. Renforcer la compétitivité des secteurs productifs.</p> <p>3.4.3. Encourager la création d'emplois par les entreprises.</p> <p>3.4.4. Promouvoir la recherche-développement.</p> <p>3.4.5. Mettre à niveau les entreprises existantes.</p> <p>3.4.6. Motiver la créativité et la performance.</p> <p>3.4.7. Renforcer la communication externe des entreprises.</p> <p>3.4.8. Créer et dynamiser des relations économiques dans le cadre de la coopération décentralisée.</p>	Centres de recherche, banques, associations des chercheurs, services extérieurs, collectivités locales, université et écoles supérieures, associations de lauréats, partenaires étrangers, ONG internationales, entreprises de l'économie sociale, ANAPEC.

Objectif spécifique 4
**Promotion de la communication
autour des potentialités de la ville de Meknès**

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
4.2. La communication de l'information concernant la ville au niveau interne et externe est améliorée.	4.2.1. Elaborer une stratégie de communication pour la ville. 4.2.2 Appuyer les intervenants dans les campagnes de communication des potentialités de la ville. 4.2.3. Créer des structures de communication au niveau des services extérieurs de l'Etat et collectivités territoriales. 4.2.4. Intégrer le programme de communication au sein des établissements d'enseignement et de formation. 4.2.5. Créer des sites électroniques de promotion de la ville. 4.2.6. Créer des émissions radiophoniques qui traitent des problèmes de la ville. 4.2.7. Réaliser une couverture médiatique des activités et des événements au sein de la ville. 4.2.8. Organiser des campagnes régulières de promotion de la ville.	Ministère de la Communication Autorités locales Collectivités locales Secteur privé Université Associations de journalistes Société civile Département chargé des jeunes Ministère de la Culture Mass média
4.3. La documentation sur la ville est renforcée.	4.3.1. Promouvoir la recherche axée sur le contexte de la ville. 4.3.2. Créer des centres de documentation et de banques de données. 4.3.3. Créer une cellule de recherche des documents concernant la ville. 4.3.4. Associer le secteur privé dans la promotion de la documentation sur la ville. 4.3.6. Créer des centres de documentation dans les établissements publics. 4.3.7. Editer un guide sur la ville.	Services extérieurs de l'Etat
4.5. Les mass média de la ville sont renforcés.	4.5.1. Créer un centre de presse et de congrès dans la ville. 4.2.2. Renforcer la presse régionale, notamment par la création d'une radio régionale. 4.5.2. Renforcer les capacités des journalistes professionnels locaux. 4.5.3. Encourager des actions de partenariat entre le secteur privé et la presse locale. 4.5.4. Impliquer les associations et la population la promotion de la presse locale. 4.5.5. Produire des revues et des journaux pour jeunes et enfants.	

Objectif spécifique 5

Préservation de l'environnement urbain de la ville

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
<p>5.1. Le nombre des espaces verts est augmenté et leur qualité est améliorée.</p>	<p>5.1.1. Créer de nouveaux espaces verts dans tous les quartiers de la ville. 5.1.2. Etablir et respecter un programme d'entretien des espaces verts existants. 5.1.3. Entreprendre des campagnes de sensibilisation de la population sur l'importance des espaces verts. 5.1.4. Adapter les espèces végétales utilisées au climat et aux différents milieux de la ville. 5.1.5. Développer les pépinières existantes et renforcer les moyens qui leur sont affectés. 5.1.6. Impliquer le secteur privé dans la création et la gestion des espaces verts. 5.1.7. Créer des parcs de jeux pour enfants dans les espaces verts. 5.1.8. Responsabiliser les résidents des quartiers et les impliquer dans la plantation et l'entretien d'espaces verts. 5.1.9 Aménager une ceinture verte pour la ville. 5.1.10. Encourager la création d'espaces verts dans les écoles et les hôpitaux. 5.1.11. Embellir les rues de la médina par des pots de verdure. 5.1.12. Prévoir des terrains pour les espaces verts et respecter les normes dans toute action d'aménagement. 5.1.13. Valoriser la vallée de l'oued Boufkrane.</p>	<p>Collectivités locales, ONG (locales, nationales et internationales), IRATEE (Environnement), autorités locales, associations de quartiers et de jeunes, syndicat des résidents.</p>
<p>5.2. La gestion des ordures ménagères est améliorée.</p>	<p>5.2.1. Généraliser la collecte des ordures ménagères dans tous les quartiers de la ville. 5.2.2. Encourager le recyclage des ordures ménagères. 5.2.3. Respecter les horaires et la régularité de la collecte. 5.2.4. Développer un système de traitement des déchets solides. 5.2.5. Sensibiliser les ménages et les industriels au bon conditionnement des déchets à domicile. 5.2.6. Rationaliser le circuit de l'évacuation des déchets. 5.2.7. Améliorer le transport des déchets solides. 5.2.8. Imposer une gestion appropriée pour les déchets dangereux. 5.2.9. Assurer le contrôle de la décharge. 5.2.10. Développer des capacités locales et un savoir-faire en matière de gestion des déchets. 5.2.11. Innover en matière de traitement des déchets. 5.2.12. Multiplier l'installation des poubelles à papiers dans les principales artères de la ville. 5.2.13. Luter contre les points noirs dans la ville et assurer le nettoyage des rues et des places publiques. 5.2.14. Prévoir des systèmes de collecte mieux adaptés lors des occasions exceptionnelles (fêtes, festivals et moussems...).</p>	<p>Communes, ONG, communes, IRATEE (Environnement), autorité locale, SEGEDEMA, société civile.</p>

Objectif spécifique 5 (suite)

Préservation de l'environnement urbain de la ville

Résultats attendus	Activités	Acteurs concernés
5.3. La qualité de l'air dans la ville est améliorée.	5.3.1. Revoir et limiter l'implantation des stations services en ville. 5.3.2. Faciliter la mobilité dans la ville pour limiter la pollution de l'air. 5.3.3. Limiter les émanations des déchets industriels dans l'air. 5.3.4. Contrôler les gaz d'échappement des véhicules. 5.3.5. Revoir les méthodes de traitement des déchets dans la décharge. 5.3.6. Veiller au respect de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. 5.3.7. Remplacer les fours traditionnels des potiers par des fours à gaz.	ONG, autorités locales, Equipement, collectivités locales, secteur privé, province, police, IRATEE (Environnement), associations.
5.4. Certaines espèces animales non nuisibles vivant en milieu urbain sont protégées.	5.4.1. Identifier et classer les différentes espèces animales vivant dans la ville. 5.4.2 Réhabiliter Lahboul comme zoo. 5.4.3. Mettre en place un système de protection des espèces animales non nuisibles.	Collectivités locales, associations, universitaires, Eaux et forêts, autorités locales, ministère de la Santé.
5.5. La pollution sonore dans la ville est atténuée.	5.5.1. Localiser les zones points noirs de pollution sonore dans la ville. 5.5.2. Contrôler les activités bruyantes et veiller au respect des normes en la matière. 5.5.3. Contrôler l'utilisation abusive des klaxons. 5.5.4. Limiter l'utilisation abusive des radios-cassettes par les vendeurs et par les moyens de transport public.	Autorité locales, police, gendarmerie, collectivités locales, associations professionnelles, société civile, IRATEE (Environnement).
5.6. L'éducation environnementale dans les écoles est promue.	5.6.1. Etablir un programme d'éducation à l'environnement adapté au contexte de la ville de Meknès. 5.6.2. Encourager la création de clubs de l'environnement au sein des établissements scolaires. 5.6.3. Former les instituteurs aux techniques d'éducation à l'environnement. 5.6.4. Encourager l'organisation de sorties pour la découverte de la nature de la ville en faveur des écoliers et étudiants.	Délégation de l'éducation nationale, IRATEE (Environnement), Département chargé des jeunes, université, associations.

III. Conclusion

Le processus Agenda 21 engagé à l'échelle de la ville de Meknès vient d'atteindre une nouvelle phase avec l'ébauche d'un plan d'action élaboré par les groupes de travail et soumis au débat lors des deuxièmes ateliers Consultations de ville (6-7 mai 2004). Pour saisir l'enjeu de cette avancée en faveur du développement et de la concertation locale, il importe d'en souligner l'évolution au sein d'un ensemble cohérent, essentiellement marqué par :

- (i) Le Profil environnemental ou Diagnostic de ville ;
- (ii) la tenue des ateliers Consultations de ville (30-31 janvier et 1^{er} février 2003) ;
- (iii) la validation du Profil environnemental et l'adoption du Pacte urbain de la ville de Meknès ;
- (iv) la constitution de groupes de travail sur les problématiques prioritaires de la ville et l'ébauche d'un plan d'action.

Ces étapes, nécessaires à la construction du processus Agenda 21 local, représentent les jalons sur lesquels se construit un réseau d'acteurs et de compétences, à même d'identifier les enjeux et les défis auxquels fait face la ville. Dans un contexte institutionnel qui se prête à cet exercice territorial et participatif, l'Agenda 21 local apparaît comme un véritable instrument au service de la gouvernance urbaine. Il a pour avantage de proposer un nouveau mode de fonctionnement local, de favoriser les changements d'attitude parmi les différents intervenants et d'œuvrer en étroite synergie avec les volontés politiques locales pour un cadre de dialogue, de concertation et de facilitation.

Un instrument à valeur d'engagement : le Pacte urbain de la ville de Meknès

Il importe de rappeler la portée du Pacte urbain, plate-forme consensuelle et populaire, dont l'adoption, qui revêt la forme d'un acte citoyen volontaire, traduit la volonté des parties prenantes au développement local et à la gestion urbaine, à œuvrer à la résolution des problématiques prioritaires de leur ville.

Ce document, qui donne un sens réel à la volonté d'intervention collective issue des premiers ateliers Consultations de ville (2003), aura permis de donner une consistance politique et opérationnelle aux groupes de travail. Forts de cette adhésion et de l'engagement "en faveur de la constitution de groupes intersectoriels sur chacune des thématiques majeures traitées durant les consultations de ville", il s'est créé, à travers ces structures, le premier espace de dialogue et de concertation local, préfiguration de l'instrument qui accompagnera les municipalités dans leur mandat de gestion de la ville.

Au terme d'une session d'une année dont les résultats, énoncés ci-dessus, sont l'objet de ces deuxièmes ateliers, il importera d'en actualiser les données en fonction des axes d'intervention retenus et validés par les acteurs locaux. Cette nouvelle version devrait constituer le cadre sur lequel se bâtiront les futures initiatives de l'Agenda 21 de Meknès.

Une ville dotée de nombreux atouts

Les résultats des groupes de travail, déclinés – à partir des trois grandes problématiques de ville – en de nombreuses actions et projets potentiels, traduisent la capacité des acteurs locaux à identifier les attentes et les besoins, dans un environnement local où interviennent de nombreuses contraintes et dysfonctionnements. Tout comme ils permettent de cerner les atouts dont est dotée la ville, qui peuvent servir de cadre à de nombreuses actions à caractère opérationnel et démonstratif. Trois points forts ressortent à l'échelle de la ville, que les résultats des groupes de travail viennent confirmer :

- Le patrimoine historique et architectural qui représente une richesse indéniable pourrait servir de base au développement durable de la ville, notamment par le biais du secteur touristique. Reconnu par l'inscription de la ville historique de Meknès sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, cet héritage doit être pris en charge et encadré de manière intégrée et participative, dans une relation entre gestion du patrimoine et développement durable. Dans cette relation, le tourisme peut constituer un important levier pour la sauvegarde du patrimoine.
- Meknès ne dépend pas d'un seul secteur d'activité et dispose d'une structure économique relativement diversifiée et sectoriellement équilibrée. En effet, à côté d'une industrie basée sur la valorisation des matières premières agricoles, sylvicoles et minérales, Meknès abrite un artisanat ancestral et une activité commerciale et de services relativement dynamique. Autre composante de cette structure économique, le tourisme, eu égard à ses potentialités réelles à Meknès et dans sa région, peut être un véritable levier de développement aux effets d'entraînement conséquents sur l'ensemble de l'économie de la ville.
- Favorisée par sa localisation géographique et ses ressources naturelles, Meknès dispose a priori d'importants atouts pour son développement. Située dans le Saïs, l'une des régions agricoles les

plus riches du pays et à un carrefour routier qui lui confère une importante fonction logistique – renforcée récemment par la liaison autoroutière et le dédoublement de la voie ferrée – Meknès peut prétendre reconquérir son statut de grand pôle régional, voire supra-régional, si toutefois la ville parvient à assurer sa requalification et à valoriser l'ensemble de ses atouts.

Un environnement institutionnel favorable

Un certain nombre de facteurs récents ont contribué à apporter une nouvelle donne au niveau de la ville. Ces facteurs sont essentiellement d'ordre institutionnel ; ils constituent, tant pour l'Agenda 21 de Meknès que pour les instruments qui en découlent tels que les groupes de travail, un élément déterminant, qu'il appartiendra aux acteurs locaux – institutionnels notamment – de savoir faire fructifier et préserver.

Le regroupement communal

Ce nouveau cadre administratif et territorial, issu des derniers découpages municipaux et des élections qui leur ont succédé, apporte une relative cohésion à l'aire d'intervention sur la ville, et plus de rationalité en termes d'administration et de gestion du territoire. Cette réduction de l'atomisation de l'espace de la ville, attendue par de nombreux acteurs locaux, constitue un atout certain pour l'Agenda 21 local et son approche fédérée des champs de compétences et d'intervention. La volonté de tirer le meilleur parti de ce nouveau cadre de gestion a été soulignée par les membres des groupes de travail, qui y voient l'opportunité de traduire et de réaliser un certain nombre d'axes d'intervention de l'Agenda 21 à l'échelle de la ville. Cette perception est tout aussi marquée au sein des nouveaux Conseils communaux de la ville de Meknès, dont certains élus – membres des groupes de travail – voient le cadre approprié d'une synergie entre la démarche Agenda 21 local et leurs programmes d'action, à travers une vision et une démarche nouvelles de gestion de la ville.

Les deux campagnes mondiales et les orientations nationales en matière de gouvernance urbaine

L'adoption récente, par le Maroc, des deux Campagnes mondiales initiées par UN-HABITAT :

- (i) la campagne sur la sécurité d'occupation résidentielle ;
- (ii) la campagne sur la gouvernance urbaine, qui constitue un élément positif en faveur du processus Agenda 21 local, notamment pour la gouvernance urbaine. ; en effet, les principes et les activités de plaidoyer qu'intègre cette campagne sont à même de créer un cadre de facilitation au processus Agenda 21 de Meknès. Ils se rapportent essentiellement à :

- (i) l'équité ;
- (ii) la durabilité ;
- (iii) la délégation de pouvoirs ;
- (iv) l'efficacité ;
- (v) la transparence et la responsabilité ;
- (vi) l'engagement civique et la sécurité.

Autant de principes propres à construire un projet citoyen local et une gestion concertée de la ville.

L'appui international et la coopération multilatérale

L'Agenda 21 de Meknès, à l'instar des villes de Marrakech et d'Agadir, est cofinancé par le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains – UN-HABITAT. La coopération avec le Système des Nations Unies favorise ce processus à plusieurs niveaux, notamment par :

- un cadre de facilitation issu des procédures de gestion administrative et financière, qui donnent à l'Agenda 21 local un mode d'exécution plus opératoire ;

- l'intégration, par UN-HABITAT, de l'Agenda 21 au cadre plus large du programme des villes durables (Sustainable Cities Programme), réseau d'une quarantaine de villes animé par UN-HABITAT, qui ont en commun de partager l'approche Agenda 21 local et de pouvoir échanger leurs acquis et savoir-faire.

Les mesures d'accompagnement

Le caractère d'efficacité des groupes de travail et les résultats débattus lors des deuxièmes ateliers Consultations de ville sont le produit d'un travail collectif, où la méthode d'animation basée sur l'approche participative aura été probante pour produire les résultats escomptés. De ce cadre d'accompagnement interviennent des notions telles que :

- (i) l'identification des problèmes, leur clarification et leur enrichissement ;
- (ii) la problématique de l'arbre à problèmes et à objectifs ;
- (iii) les questions de causalité (causes/effets) ;
- (iv) la hiérarchisation des problèmes et l'ébauche d'un plan d'action.

L'accompagnement et l'animation des groupes de travail auront permis de donner une cohérence à cette phase-clef du processus Agenda 21 local, et de développer parmi les acteurs locaux une approche et une vision partagée sur les problématiques prioritaires de la ville de Meknès, dont ils sont aujourd'hui les auteurs et les garants de la mise en œuvre.

Cette phase a été également complétée, dans le cadre du renforcement des capacités locales, par des sessions de formation à l'attention des associations sur des modules à la gestion administrative, financière et comptable. Il en ressort aujourd'hui une approche davantage fédérée du tissu associatif quant à sa mobilisation et son implication dans le processus Agenda 21 local.

Les collectivités locales, notamment les élus et techniciens municipaux, devraient renforcer leur cadre d'intervention par des

sessions de formation tirées de modules élaborés par UN-HABITAT et traduits en 17 langues. Trois modules de base seront initiés à l'issue des ateliers Consultations de ville : l' élu comme

- (i) décideur ;
- (ii) communicateur ;
- (iii) coordonnateur.

Les groupes de travail : une structure d'accompagnement de la gestion locale

A travers la capitalisation d'un travail collectif restitué dans le cadre des deuxièmes ateliers Consultations de ville, les groupes de travail viennent confirmer leur rôle de structure d'accompagnement privilégiée de la gestion locale. Espace de dialogue et de concertation par excellence, cette structure se trouve, à l'issue des ateliers et des nouvelles dispositions prises par les acteurs locaux, face à de nouvelles tâches et à de nouvelles modalités de fonctionnement.

L'un des défis majeurs que les groupes de travail auront à relever sera la traduction des propositions contenues dans le plan d'action en actions budgétisées portées et coordonnées par les municipalités, étape vers l'institutionnalisation de la démarche Agenda 21 local. Cette évolution de l'intervention des groupes de travail vers des logiques de plus en plus appliquées et opérationnelles est partie intégrante au processus Agenda 21 local ; elle devra notamment faire appel à :

- (i) l'identification et la formulation des actions sur une base consensuelle ;

- (ii) l'inscription des actions et leur faisabilité dans le cadre des objectifs fixés par les municipalités et l'Agenda 21 local ;

- (iii) la mobilisation de contributions techniques et financières pour la mise en œuvre de projets intégrés et structurants ;

- (iv) l'identification des porteurs de projets potentiels et leur accompagnement.

L'Agenda 21 local : un cadre et un instrument de gouvernance urbaine

Les résultats des groupes de travail, qui sont aujourd'hui restitués aux acteurs de la ville dans le cadre d'ateliers, sont la preuve tangible du travail collectif accompli au terme d'une année, comme ils témoignent de la volonté d'en débattre le contenu, en vue de l'adoption d'un plan d'action de la ville. Au-delà des résultats et de la validation consensuelle, cette démarche novatrice est à inscrire dans le cadre de la démocratie participative, dont les acquis devront être préservés et appropriés au niveau institutionnel, condition *sine qua non* d'une volonté de bonne gouvernance locale, dont le Pacte urbain de la ville de Meknès constitue la clef d'entrée.

Afin d'inscrire cette étape du processus Agenda 21 local en termes d'acquis et de pérennité, il appartiendra à l'ensemble des acteurs locaux, notamment les municipalités, de procéder à la domiciliation de la démarche Agenda 21 local et de ses instruments, dont le plan d'action et le nouveau Pacte urbain de la ville de Meknès devraient constituer la prochaine étape pour une gestion locale intégrée, transparente et durable.

Groupe de travail

Valorisation du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional

Représentants	Institutions	Représentants	Institutions
Hassan BELMAATI	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Boucetta BOUZEKRI	Association des chantiers internationaux-Meknès
Rajaa LAMRANI	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Mostafa MASSAOUDI	Association des chantiers internationaux-Meknès
Ali MILIS	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Mostafa ELHADFI	Association Chorouk Ossari
Mohamed FAHMI	Commune urbaine de Meknès	Mustapha BENFAIDA	Association des amis de la nature
Taoufik HIMMICH	Ex-commune urbaine Maknassat Azzaytoun	Hassan IBADISSEN	Association Tarbia wa Tanmia
Mohamed FADILI	Région de Meknès-Tafilalet	Imane ZIZI	Ligue marocaine pour l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme
Abdelali SIBARI	Maison de la Culture	Badreddine CHATTOU	Union des petites et moyennes entreprises
Idriss EL ALAMI	Commune urbaine de Toulal	Laila RHARRIT	Association Ismaïlia des handicapés physiques
Mohammed ZAOUI	Délégation de la Jeunesse et des Sports	Youssef BOUKHARI	Association Chantiers sociaux marocains
Fatiha DIANI	Délégation de la Jeunesse et des Sports	Aziz ELFACHNE	Espace presse écrite
Amina FADLI	Agence urbaine	Hajib ELKASMI	Association Amal 21
Ghizlane LAHSSAINI	Agence urbaine	Soâd CHENTOUF	Espaces féminins pour l'appui et la qualification
Abderrahmane KHALDI	Direction régionale de l'Équipement	Hassan BOUGDOUR	Association Iligh
Amal LAKRAYRI	ANAPEC	Abderahim HARISS	Association Khadra
Fatima DAGHMOUSSI	Délégation de la Santé	Abdelhak YOUSFI	Association Initiatives jeunesse Marocaine
Lhassan ZAIM	Forum Meknès pour le développement		
Driss HALOUANI	Association Chouaala		
Benaïssa BENFEDDOUL	Association des objectifs nobles pour l'éducation et la culture		

Groupe de travail

Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement

Représentants	Institutions	Représentants	Institutions
Hassan BELMAATI	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Rachida AKLI	Association Meknès-Environnement
Mohamed SABIA	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Mohamed Yassir EL HILALI	Association Meknès-Environnement
Ali MILIS	Wilaya de Meknès-Tafilalet	Abderrzak HOUACHE	Association Meknès-Environnement
El Kebir ALAOUI	Ex-préfecture Al Ismaïlia	Mohamed Najib BOUMEDIANE	Association de sauvegarde de la médina et des monuments historiques de Meknès
Ahmed IMAOUEN	Région Meknès-Tafilalet		
Hassan ISMAILI	Commune urbaine de Meknès	Souad ALAOUI BEHHARI	Organisation marocaine pour l'enfance et la jeunesse
Mohamed FAHMI	Commune urbaine de Meknès		
Driss SADKI	Faculté des Sciences	Ali HOUSNI	Association culturelle-ASIDD
Said KAMEL	Faculté des Sciences	Atiqua OUHAJJOU	Union d'action féminine
Rabha AJAKANE	Faculté des Sciences	Wafae AOUADI	Association des objectifs nobles pour l'éducation et la culture
Abdelmalek NASSIRI	Faculté des Lettres		
Rachida MAHJOUBI	Faculté des Sciences	Mohamed Nabi ELYAZGHI	Association Tarbiya wa Tanmia
Mostafa GUENGOURA	Agence urbaine de Meknès	Hicham AZAR	Association Chantiers sociaux marocains
Khalid DLIMI	Délégation de l'Artisanat		
Mohamed BENNACIRI	Délégation de l'Artisanat	Mostafa ZAARI	Association Chantiers sociaux marocains
El Houssine EL KHAMKHOUMI	Délégation de l'Artisanat		
Nezha BELKOURA	Direction régionale de l'Habitat	Mohamed ACHKOUD	Association Arrissala
Toufik BADDOU	Délégation du Tourisme	Abdeslam CHERKAOUI	Observatoire national pour le développement, l'environnement et l'insertion des sites historiques
El Hadi KHRISS	Délégation de la Culture		
Ahmed MARGAA	Délégation de la Culture		
Abdelmalek GRINI	Association Meknassata Zitoune	Samir RABAH	Initiative jeunesse marocaine
Idriss HAKOUCH	Association Al Oufk	Youssef JMILI	Ligue des jeunes Marocains pour la paix et la solidarité
Mohamed BOUAZZI	Forum de la citoyenneté		
Mohamed Najib MANI	Association Bab Mansour des techniciens et des jeunes promoteurs	Ahmed SALIH	Association de scolarité primaire

Groupe de travail
La gestion de l'eau au service du développement durable

Représentants	Institutions	Représentants	Institutions
Baha Bouchra ZIANI	Office national de l'eau potable	Abdeslam EL AISSAOUI	Chambre d'agriculture
Abdelhay KTEB	Office national de l'eau potable	Omar BENHLAL	Chambre d'agriculture
Mohamed IMAOUEN	Délégation provinciale de l'Agriculture	M'hmed BAHAJJI	Chambre d'agriculture
Omar FASSI FIHRI	DRE Meknès Service d'eau	Ahmed AFITOU	RADEM
Abdelwahab FILALI	Ecole nationale d'agriculture	Abdeljalil BENHAYOUN	RADEM
Ali MILIS	Wilaya, Division de l'urbanisme	Mohamed HAMOUDOU	RADEM
Hassane BELMAATI	Wilaya, Division de l'urbanisme	Abedekhalek DIGHOUSI	RADEM
Abdelilah ZAHIR	Ex-préfecture Al Ismaïlia	Ikram DAOUDI	Association des objectifs nobles pour l'éducation et la culture
Mohamed FAHMI	Commune urbaine de Meknès	Oumkaltoum SABHI	Union d'action féminine
Lahcen MESSAOUDI	Faculté des Sciences	Abdellatif ELKHOUMSI	Forum de citoyenneté
Thami KHAI	Faculté des Sciences	Brahim IKLIL	Association Amis de la nature
Mahjoub BENGHOULAM	Faculté des Sciences	Touria ZAIR	Association Espaces féminins pour l'appui et la qualification
Abdelhak LAADOUA	Faculté des Lettres	Achraf KOULALI IDRISI	Association Chouala pour l'éducation et la culture
Abdellah EL HMAIDI	Faculté des Sciences	Youssef YACHAOUI	Association Amal 21
Maria MAZOURI	Délégation de la Santé		
Aziz BOUIGNANE	Agence du bassin hydraulique du Sebou		
Yaliya KELI	Agence du bassin hydraulique du Sebou		